TRÉSORS DU PATRIMOINE

# Ibn al-Qayyim

# Le chemin vers Dieu

# الرسالة التبوكية



Al-Hadîth éditions

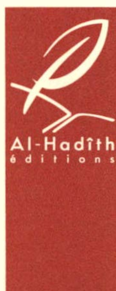
بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيمِ

# الرِّسَالَةُ التَّبُوكِيَّة

Ibn Qayyim al-Jawziyya ﷺ

# Le chemin vers Dieu





Titre original : *al-Risâla al-Tabûkiyya*
Auteur : *Ibn Qayyim al-Jawziyya*
Traducteur : *Département des traductions*

ISBN : 978-2-87545-030-2


CECJ – 100, rue de la limite – 1210 Bruxelles
Tél: 0032 2 223 78 90 Fax: 0032 2 223 58 88
E-mail : daralhadith@hotmail.com
Web : www.hadithshop.com

# TRANSCRIPTION

| Arabe | Français | Exemple | Phonétique |
|---|---|---|---|
| ء | ’ | مُؤْمِنٌ | *mu’min* |
| ب | b | بَرَكَةٌ | *baraka* |
| ت | t | تَفْسِيرٌ | *tafsîr* |
| ث | th | ثَوَابٌ | *thawâb* |
| ج | j | جَنَّةٌ | *janna* |
| ح | h̲ | حَيَاءٌ | *h̲ayâ’* |
| خ | kh | خَيْرٌ | *khayr* |
| د | d | دِينٌ | *dîn* |
| ذ | dh | ذِكْرٌ | *dhikr* |
| ر | r | رَحْمَةٌ | *rah̲ma* |
| ز | z | زَكَاةٌ | *zakât* |
| س | s | سُنَّةٌ | *Sunna* |
| ش | sh | شَهَادَةٌ | *shahâda* |
| ص | s̲ | صَلَاةٌ | *s̲alât* |

| Arabe | Français | Exemple | Phonétique |
|---|---|---|---|
| ض | d̲ | ضَرُورَةٌ | *d̲arûra* |
| ط | t̲ | طَهَارَةٌ | *t̲ahâra* |
| ظ | z̲ | ظُلْمٌ | *z̲ulm* |
| ع | ‘ | عَدْلٌ | *‘adl* |
| غ | gh | غُفْرَانٌ | *ghufrân* |
| ف | f | فِقْهٌ | *fiqh* |
| ق | q | قُرْءَانٌ | *qur’ân* |
| ك | k | كِتَابٌ | *kitâb* |
| ل | l | لِسَانٌ | *lisân* |
| م | m | مَسْجِدٌ | *masjid* |
| ن | n | نَبِيٌّ | *nabî* |
| ه | h | هُدَى | *hudâ* |
| و | w | وُضُوءٌ | *wud̲û’* |
| ي | y | يُسْرٌ | *yusr* |

Les voyelles longues :

ا – â
و – û
ي – î

Nous rendons les voyelles longues ا et ى par â, و par û et ي par î. Nous ne transcrivons pas le hamza (ء) initial. Nous ne transcrivons pas le ة sauf à la fin des mots en état construit. Après â, nous le transformons en t.

# ABRÉVIATIONS

H. : Hégire
p. : page
t. : tome
[ ] : ajout du traducteur
NDT : note du traducteur

AU NOM D'ALLAH,
LE TOUT MISÉRICORDIEUX,
LE TRÈS MISÉRICORDIEUX

C'EST AUPRÈS DE LUI QUE NOUS CHERCHONS
ASSISTANCE ET, EN LUI, NOUS PLAÇONS
NOTRE CONFIANCE.
LE CHEIKH, L'IMAM, LE SAVANT, L'ÉRUDIT, MUHAMMAD
IBN ABÎ BAKR, CONNU SOUS LE NOM D'

## IBN QAYYIM AL-JAWZIYYA رحمه الله

A ÉCRIT DANS SON OUVRAGE QU'IL A TRANSPORTÉ
DE TABÛK LE 8 MUHARRAM 733H.,
CE QUI SUIT :

Je loue Allah par les louanges dont Il est Digne, que la prière et le salut soient sur le sceau de Ses Messagers et Prophètes, Muhammad ! Allah ﷻ dit dans Son Livre :

﴾Entraidez-vous dans l'accomplissement de la bonté et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression ! Et craignez Dieu, car Dieu est, certes, dur en punition !﴿

*(Al-Mâ'ida : 2)*

Ce verset englobe tous les intérêts des serviteurs dans cette vie et dans l'au-delà, dans leurs relations avec le Seigneur, mais aussi entre eux. Aucun serviteur n'est exempt de ces deux situations et obligations : son devoir envers Allah et celui envers les créatures.



## *Le devoir du serviteur envers les créatures*

Le côtoiement et le compagnonnage doivent obligatoirement être bâtis sur l'entraide pour atteindre l'agrément d'Allah et l'obéissance qui Lui est due, car c'est là que réside le bonheur ultime du serviteur, ainsi que sa félicité qui ne peut se réaliser que dans cette voie. La bonté et la piété regroupent la religion dans son entièreté.

Lorsque ces deux termes sont séparés, ils englobent le sens de l'autre, que ce soit dans leur essence même ou par leurs implications. Cependant, le sens compris dans leur essence est plus apparent, car la bonté est une partie de ce qu'on nomme la piété. Et l'inverse est exact, la piété est une partie de la bonté. Quand les deux termes sont cités ensemble, ils renvoient à des sens distincts, ce qui n'est pas le cas quand ils sont mentionnés séparément.

Il en va de même, à titre d'exemple, pour les termes foi et islam, foi et œuvre pie, pauvre et indigent, perversion et transgression, blâmable et turpitude, etc. Cette règle est importante et permet d'éclaircir de nombreuses zones d'ombre pour qui en prend conscience.

## *La bonté et la piété*

Limitons-nous à un exemple qui pourra servir de base d'argumentation pour d'autres cas, celui de la bonté (*al-Birr*) et de la piété (*al-Taqwâ*). La réalité de la bonté est la perfection poursuivie d'une chose ainsi que les faveurs et le bien qu'elle contient. C'est ce qu'indiquent les dérivés de ce mot. Nous avons par exemple *al-Burr* (le froment) qui comporte nombre de bienfaits supérieurs au reste des grains. On parle également d'une personne *bârr*, c'est-à-dire respectueuse de la bonté filiale. Les Anges sont qualifiés de nobles et d'obéissants (*barara*), les innocents sont appelés *abrâr*. La bonté est donc un terme qui englobe toutes les voies du bien et de la perfection poursuivies par le serviteur.




La bonté est l'opposé du péché (*al-Ithm*). D'après al-Nawwâs Ibn Sam'ân al-Anṣârî : « Je questionnai le Messager d'Allah ﷺ sur la bonté et le péché. Il répondit : "La bonté est le bon comportement et le péché ce qui te tourmente l'esprit et ce que tu détestes que les gens apprennent." »[1]

Le péché est un terme qui englobe tous les maux et les défauts pour lesquels le serviteur est blâmé. Ainsi, la foi et ses parties, apparentes et cachées, entrent dans le concept de la bonté. Il ne fait aucun doute que la piété est une partie de la bonté.

1 Sahîh Muslim, t. 6, n° 6516 (éd. al-Hadîth).

On parle le plus souvent de la bonté du cœur, il s'agit de la présence de la saveur de la foi dans le cœur, ainsi que de la sérénité qui en découle. Cette saveur de la foi implique également l'ouverture du cœur, sa force, son bonheur d'avoir la foi, cette foi qui possède une joie, une saveur et une réjouissance dans le cœur[1]. Celui qui ne goûte pas cette saveur a perdu la foi ou bien possède une faible foi. Il entre dans la catégorie des gens à propos desquels Allah dit :

﴾Les Bédouins ont dit : « Nous avons la foi ». Dis : « Vous n'avez pas encore la foi. Dites plutôt : Nous nous sommes simplement soumis, car la foi n'a pas encore pénétré dans vos cœurs ! »﴿

*(Al-Hujurât : 14)*



Ces hommes, selon l'avis le plus exact, sont musulmans et non pas hypocrites. Mais ils ne sont pas croyants tant que la foi n'a pas pénétré leurs cœurs pour s'y implanter véritablement. Allah a réuni les qualités de la bonté dans Sa parole :

﴾La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour Dernier, aux Anges, au Livre et aux Prophètes, de donner de son bien, quelqu'amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et à ceux qui demandent l'aide et pour délier les jougs, d'accomplir la prière et d'acquitter la ***Zakât***. Et ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu'ils

1 Le Prophète ﷺ a dit : « *Il est trois choses, celui qui en est doté connaîtra, grâce à elles, la douceur de la foi : qu'Allah et Son Messager lui soient plus chers que tout autre, qu'il aime quelqu'un uniquement pour Allah et qu'il déteste tomber dans la mécréance, après qu'Allah l'en a sauvé, comme il répugne à être précipité dans le feu* ». Al-Bukhârî (16), et Sahîh Muslim, t. 1, n° 165 (éd.al-Hadîth).

se sont engagés, ceux qui sont endurants dans la misère, la maladie et quand les combats font rage, les voilà les véridiques et les voilà les vrais pieux !》

*(Al-Baqara : 177)*

Allah ﷻ nous informe que la bonté est la foi en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers et au Jour Dernier. Il s'agit des cinq fondements de la foi sans lesquels elle ne tient pas, des prescriptions apparentes comme la prière, l'aumône légale et les dépenses obligatoires. Il y a également les actes du cœur que sont l'endurance et le respect de l'engagement qui sont les réalités de la foi. Ces qualités rassemblent toutes les parties de la religion : ses vérités, ses prescriptions, les actes des membres et du cœur, ainsi que les cinq fondements de la foi. Ensuite, Allah informe que ces qualités sont aussi celles de la piété même :

《les voilà les véridiques et les voilà les vrais pieux !》

*(Al-Baqara : 177)*

La réalité de la piété réside dans l'acte d'obéissance à Allah avec foi et en escomptant la récompense, au niveau des obligations et des interdits. Le croyant pieux accomplit ce qu'Allah a ordonné en ayant foi en cet ordre et en croyant à la promesse. Il délaisse ce qu'Allah a interdit en ayant foi en cet interdit et en redoutant la menace, comme l'a dit Talq Ibn Hubayb : « Lorsque les troubles s'allument, éteignez-les avec la piété ! » On lui a alors demandé : « Qu'est-ce que la piété ? » Il a répondu : « Œuvrer par obéissance à Allah, sur une lumière d'Allah, en espérant la récompense d'Allah. C'est aussi délaisser la désobéissance à Allah, sur une lumière d'Allah, en craignant le châtiment d'Allah. »

Ce propos constitue l'une des meilleures définitions de la piété. Chaque acte doit posséder un point de départ et une finalité. L'acte ne peut pas être une obéissance et un rapprochement tant que la foi n'est pas sa source. Ainsi, la foi pure doit être le moteur de cet acte, et non pas l'habitude, les passions, la recherche des louanges et du prestige, etc. Le point de départ doit être la foi pure, la finalité est la récompense d'Allah et le désir de Son agrément.

C'est pourquoi ces deux fondements sont souvent réunis dans les paroles prophétiques telles que la suivante : « Quiconque jeûne le Ramadan avec foi et espoir, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés. Et quiconque passe la nuit du Destin en prière, avec foi et espoir, ses péchés antérieurs lui seront pardonnés ».[1]



Le propos de Ṯalq : « sur une lumière d'Allah » est une référence au premier fondement, à savoir la foi en tant que source et raison des actes. Sa parole : « en espérant la récompense d'Allah » est une indication du second fondement, à savoir l'espoir de la récompense, il s'agit de la finalité et de l'objectif de l'acte.

Aucun doute donc que la piété est un terme englobant tous les fondements de la foi et ses branches, et aucun doute que la bonté est comprise dans la piété.

En revanche, quand ces deux termes sont cités ensemble, comme dans la parole d'Allah : ﴾Entraidez-vous dans l'accomplissement de la bonté et de la piété﴿, la différence entre eux est que nous avons d'un côté la raison poursuivie pour réaliser un autre point et, de l'autre, la finalité poursuivie pour elle-même. En effet, la bonté est recherchée en

1 Al-Bukhârî (1802), Sahîh Muslim, t. 2, n° 1781 (éd. Al-Hadîth).

soi, car elle constitue la perfection du serviteur et sa vertu indispensable. De son côté, la piété est une voie, un moyen, menant à la bonté.

L'origine linguistique du mot piété indique cette notion de moyen. *Al-Taqwâ*, la piété, découle du substantif *wiqâya* qui signifie la prévention, la protection. Ainsi, le croyant pieux est celui qui met entre le feu et lui une protection (*wiqâya*). Celle-ci consiste à repousser un mal. La piété et la bonté sont comme le salut et la bonne santé.

Ce point est important et noble, il renferme des enseignements immenses pour comprendre les termes du Coran, leurs indications et leurs sens profonds, mais aussi pour connaître les limites révélées par Allah à Son Messager. Voilà le savoir utile.



Allah ﷻ a blâmé, dans Son Livre, ceux qui ne connaissent pas les limites révélées par Allah à Son Messager. Et ce parce que l'absence de connaissance de ces limites entraîne deux méfaits immenses :

- le premier est de faire entrer sous une appellation ce qu'elle ne recouvre pas et de là, de donner à ces choses introduites le statut de cette appellation. Ainsi, on met sur un même pied d'égalité ce qu'Allah a distingué et séparé;
- le deuxième est de faire sortir de l'appellation certaines de ses parties qu'elle recouvre, ce qui mène à ne pas appliquer à ces choses soustraites le statut de l'appellation qui les recouvre. Ainsi, on sépare et distingue ce qu'Allah a réuni.

Le croyant intelligent et vif d'esprit comprend les tenants et les aboutissants de cette règle et des autres principes semblables. Il perçoit que beaucoup, pour ne pas dire la plupart

des divergences naissent de cette problématique. Un gros livre entier ne suffirait pas pour traiter ce point de manière complète.

Prenons à titre d'exemple le terme *al-Khamr* qui englobe toute boisson enivrante. Il n'est pas permis de soustraire de cette appellation certaines boissons enivrantes en refusant de leur appliquer le statut du *khamr*. Il en va de même pour le terme *al-Maysir* quand on voit que certains soustraient des pratiques de jeu de hasard de cette appellation. Pareil pour le terme *al-Nikâh* (mariage) quand on voit certains introduire sous cette appellation ce qui n'en fait pas partie. Aussi, le terme *al-Ribâ* (usure) quand on voit certains soustraire des pratiques qui en relèvent et y introduire d'autres qui n'en font pas partie. De même que les termes *al-Zulm* (injustice), *al-'Adl* (équité), *al-Ma'rûf* (le convenable), *al-Munkar* (le blâmable), et la liste est encore longue.



Lorsque les gens se réunissent et se côtoient, c'est dans le but de s'entraider dans l'accomplissement de la bonté et de la piété, chaque personne aidant son ami à aller dans ce sens, par son savoir et ses actes. Le serviteur isolé ne peut évoluer de façon indépendante, la sagesse divine a donc voulu que l'espèce humaine s'établisse en s'entraidant et en travaillant ensemble.

## *Le péché et la transgression*

Allah ﷻ dit ensuite : ﴾et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression﴿. Le péché et la transgression, sur le plan de l'interdiction, sont semblables à la bonté et la piété, sur le plan de l'ordre. La différence entre le péché et la transgression est que nous avons d'un côté ce qui est interdit en soi et de l'autre, ce qui est interdit parce qu'on dépasse une limite autorisée.

Le péché est illicite en soi et la transgression est illicite, car on ajoute un acte ou une parole qui va au-delà de la limite permise par Allah. La fornication, les boissons enivrantes, le vol, etc. sont des péchés. Le mariage avec une cinquième épouse, le dédommagement excessif d'une personne lésée, etc. sont des transgressions. La transgression consiste à dépasser les limites d'Allah à propos desquelles Il dit :

﴾Voilà les limites d'Allah. Ne les transgressez donc pas ! Et ceux qui transgressent les limites d'Allah, ceux-là sont les injustes﴿

*(Al-Baqara : 229)*

﴾Voilà les limites d'Allah : ne vous en approchez donc pas (pour les transgresser) !﴿

*(Al-Baqara : 187)*



Dans un verset, Allah interdit de les dépasser et dans un autre de s'en approcher et ce, en raison du fait que Ses limites sont les interdits qui séparent le licite de l'illicite. La limite d'une chose est parfois intégrée en elle et en fait donc partie. Mais parfois, la limite n'en fait pas partie et a donc le statut opposé de cette chose, d'où la distinction entre l'interdit de dépasser la limite et celui de s'en approcher.

Tel est le statut et le devoir du serviteur envers les gens : les côtoyer en s'entraidant dans l'accomplissement de la bonté et de la piété, avec savoir et œuvres pies.

### *Le devoir du serviteur envers son Seigneur*

Sur ce plan, le serviteur se doit de donner la préséance à l'obéissance due à Allah, tout en s'écartant de la désobéissance et en l'évitant.

Allah ﷻ dit dans le même verset : ﴾Et craignez Allah﴿. Ainsi, le verset indique le devoir du serviteur envers les créatures, puis celui envers Allah.

La première obligation ne peut se réaliser si ce n'est en acceptant de ne pas attendre de contrepartie, car il faut accomplir cette entraide dans l'unique but d'octroyer le bon conseil, d'être bienfaisant et de préserver l'ordre.

La seconde obligation, elle, ne peut se réaliser sans écarter les créatures qui s'interposent entre le serviteur et son Seigneur. La piété passe inévitablement par la sincérité, l'amour et la servitude.

Il est donc important de prendre conscience de cette nuance et de savoir que toute faille qui s'introduit dans ces deux devoirs est uniquement la conséquence de l'inattention envers cette nuance, sur le plan du savoir et des actes. Tel est le sens de la sentence du cheikh 'Abd al-Qâdir, qu'Allah sanctifie son âme : « Sois avec le Vrai (Allah), sans créature. Et sois avec les créatures sans ton égo. Celui qui n'agit pas ainsi stagnera dans son état et son comportement restera outrancier.»





# L'émigration vers Allah et son Messager



Lorsque la caravane du voyage franchit la frontière, que le voyageur s'établit dans une contrée étrangère et lointaine, déraciné et arraché à ses habitudes, à ses repères et à ses affaires, il se met alors à méditer et à réfléchir. Ses pensées voyagent à travers les principales étapes du cheminement vers Allah, cheminement dans lequel il va dépenser et consacrer le reste de son existence. Le guide lui a indiqué que l'objectif le plus élevé à atteindre était l'émigration vers Allah et Son Messager, cette émigration qui est une obligation individuelle pour tout croyant, en tout temps, en tout lieu. Personne ne peut se soustraire à ce devoir de quête, qui est ce qu'Allah attend de Ses serviteurs.




### *Les deux catégories d'émigration : le corps et le cœur*

La première émigration est celle du corps, d'un pays à un autre, d'une contrée vers une autre. Les règles de cette émigration sont connues et ne constituent pas l'objet de notre ouvrage-ci.

La seconde émigration est le cheminement du cœur vers Allah et Son Messager. Tel est le sujet de notre écrit. Il s'agit de la véritable émigration, l'émigration fondamentale, le corps ne faisant que suivre le cœur.

### *L'émigration : points de départ et d'arrivée*

Cette émigration se fait de quelque part, vers quelque part. Il s'agit de cheminer avec le cœur de l'amour d'autrui

vers l'amour d'Allah, de l'adoration d'autrui vers l'adoration d'Allah, de la crainte d'autrui vers celle d'Allah, de l'espoir en autrui à celui en Allah, de la confiance en autrui à celle en Allah. Il s'agit également de cheminer de l'invocation d'autrui à celle d'Allah, de la demande adressée à autrui à celle adressée à Allah, de l'humilité manifestée devant autrui à celle manifestée devant Allah, de la soumission à autrui à la soumission à Allah.

Ce cheminement même est la fuite vers Allah mentionnée dans le verset :

﴾Fuyez donc vers Allah !﴿

*(al-Dhâriyât : 50)*

L'unicité exigée des serviteurs, c'est fuir Allah vers Allah.



L'emploi des prépositions « de » et « vers » recèle un immense secret de l'unicité. En effet, la fuite vers Lui implique de consacrer une demande et un culte exclusifs à Allah, ainsi que leurs implications. Elle recèle également l'unicité de la divinité à laquelle ont appelé les Messagers de façon unanime.

De son côté, la fuite d'Allah comprend l'unicité de la seigneurie et l'affirmation du destin. Cela implique de reconnaître que le serviteur doit fuir tout élément réprouvé ou détestable dans l'univers et cela ne se fait que par la volonté d'Allah l'Unique. Ce qu'Il a voulu est et devait être par Sa volonté. Ce qu'Il n'a point voulu n'est pas et ne pouvait être, car Il en a décidé ainsi.

Lorsque le serviteur fuit vers Allah, il fuit quelque chose vers quelque chose qui existe par la volonté d'Allah et ce qu'Il a décrété. Donc, en réalité, il fuit Allah vers Allah. Comprendre cela comme il se doit permet d'assimiler les paroles prophétiques :

*« Je cherche protection auprès de Toi contre Toi-même »*[1]

*« Il n'y a de refuge ni d'échappatoire contre Toi qu'en Toi. »*[2]

Dans l'univers, il n'y a pas de chose que nous essayons de fuir et contre laquelle nous cherchons refuge sans que ce soit Allah qui l'a créée. On fuit quelque chose créée et décrétée par la volonté d'Allah pour chercher refuge auprès de la miséricorde, de la bonté, de la douceur et de la bienfaisance dont Il fait preuve. Donc, en réalité, on fuit Allah vers Allah, demandant la protection auprès d'Allah contre Lui.

La prise de conscience de ces deux points impose au serviteur de rompre tout attachement de son cœur à autrui et ce, de façon catégorique, sur le plan de la crainte, de l'espoir et de l'amour. Lorsque le serviteur sait que ce qu'il fuit est présent par la volonté, le décret et la création d'Allah, il cesse de ressentir en lui de la peur envers autre que son Créateur. Cette connaissance revient donc à vouer à Allah exclusivement des sentiments de crainte, d'amour et d'espoir.




1 Extrait du hadith suivant : d'après 'Âisha : « Une nuit, je ne trouvai pas le Messager d'Allah ﷺ au lit, je le cherchai alors. Mes mains touchèrent soudain la plante de ses pieds qui étaient dressés. Il était en prosternation et disait : "Ô Allah ! Je cherche protection auprès de Ta satisfaction contre Ton courroux et auprès de Ta grâce contre Ta punition; je cherche protection auprès de Toi contre Toi-même. Je ne peux faire l'éloge que Tu mérites. Tu es tel que Ta louange seule peut T'honorer comme il se doit" ». Muslim (1090 éd. Al-Hadîth), Abû Dâwud (879), al-Nasâ'î (158) et d'autres.

2 Extrait du hadith suivant : al-Barâ' Ibn 'Âzib rapporte : Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Quand tu te mets au lit, fais tes ablutions comme pour la prière, ensuite allonge-toi sur ton flanc droit, puis dis : "Ô Allah ! Je Te soumets mon visage, je place ma confiance en Toi et je m'appuie sur Toi par amour et par crainte de Toi. Il n'y a de refuge ni d'échappatoire contre Toi qu'en Toi. Je crois en Ton Livre que Tu as révélé et en Ton Prophète que Tu as envoyé" ! Fais en sorte que ce soient tes dernières paroles. Si tu meurs en cette nuit, tu mourras selon la nature originelle ». Je répétai ces paroles pour les mémoriser et je dis : « Je crois en Ton Messager que Tu as envoyé ». Il me reprit : « Dis : "Je crois en Ton Prophète que Tu as envoyé !" » Al-Bukhârî (244), Muslim: n°6882 (éd. Al-Hadîth).

Si sa fuite se faisait devant ce qui existe autrement que par la volonté et le décret d'Allah, cela impliquerait de craindre cette chose, à l'image de celui qui fuit une créature vers une autre plus puissante qu'elle. Lorsqu'il fuit cette créature, il en a peur et craint que celle vers qui il se dirige ne puisse pas lui venir en aide face à la première créature. C'est le contraire lorsqu'il fuit vers Celui qui a décrété et voulu l'existence de ce qu'il fuit. Là, son cœur ne portera plus son attention sur autre que Lui.

Il faut donc bien prendre conscience de cette sagesse magnifique contenue dans les paroles du Prophète ﷺ :

*« Je cherche protection auprès de Toi contre Toi-même. »*

*« Il n'y a de refuge ni d'échappatoire contre Toi qu'en Toi. »*



Nombreux sont ceux qui ont avancé des explications de ces propos, mais rares sont ceux qui se sont penchés sur cette sagesse qui, pourtant, est le cœur du sujet. C'est Allah qui accorde la réussite.

## *La foi et l'émigration*

Observons comment tous ces principes reviennent au fait que l'on fuit Allah vers Allah. Tel est le sens de l'émigration vers Allah, raison pour laquelle le Prophète ﷺ a dit :

*« L'émigré est celui qui délaisse ce qu'Allah a interdit. »*[1]

C'est aussi pourquoi Allah joint souvent la foi et l'émigration dans plus d'un verset. En effet, ces deux notions sont liées, l'une menant vers l'autre. Émigrer vers Allah implique de délaisser ce qu'Il déteste et d'aller vers ce qu'Il aime et

1 Al-Bukhârî (10), Abû Dâwud (2481), al-Nasâ'î (8701) dont les termes complets sont les suivants : « Le musulman est celui dont les musulmans ne craignent ni sa langue, ni sa main. L'émigré est celui qui délaisse ce qu'Allah a interdit. »

agrée. Le fondement de cette émigration est donc l'amour et la réprobation. Il est impératif que l'émigré préfère ce vers quoi il se dirige à ce qu'il a délaissé. Ainsi, il donne préséance à ce qu'il préfère.

En revanche, si le serviteur se laisse dominer par son égo, son démon et ses passions, qu'il sache qu'eux n'auront de cesse de l'appeler vers ce qui va à l'encontre de ce qu'Allah aime et agrée, tandis que la foi l'invite à l'agrément de son Seigneur. Il se doit donc d'émigrer constamment vers Allah, jusqu'à sa mort.

Cette émigration, ce cheminement, ont des moments de force et d'autres de faiblesse, en fonction du motif de l'amour dans le cœur du serviteur. Si ce motif est fort, l'émigration sera plus forte, plus complète et plus parfaite. Si ce motif est faible, l'émigration le sera également au point de ne plus être ressentie et de ne plus susciter de volonté.



Il est par ailleurs frappant de voir certains parler en long et en large de l'émigration physique des territoires mécréants vers les terres de l'islam et de l'émigration qui a pris fin avec la libération de La Mecque. Or, ce genre d'émigration est ponctuel et peut parfois même ne jamais se produire dans la vie d'un croyant.

Dans le même temps, ces personnes-là ne retirent aucune connaissance ni aucune volonté de l'émigration spirituelle qui est obligatoire pendant toute la vie et pour tout le monde. Cette attitude ne résulte que d'un détournement vis-à-vis de la raison pour laquelle elles ont été créées, et de leur occupation avec des points qui, à eux seuls, ne les sauveront pas, délaissant ainsi le seule chose qui les sauvera. Telle est la situation de ceux dont le savoir s'est égaré, et dont la connaissance des degrés et des priorités des sciences et des actes s'est affaiblie.

C'est auprès d'Allah que nous cherchons assistance, c'est Lui qui accorde le succès, il n'y a de dieu et de seigneur que Lui.

### *L'émigration vers le Messager d'Allah ﷺ*

L'émigration vers le Messager d'Allah ﷺ est un repère qui a disparu, seul son nom est resté. C'est une voie dont les bifurcations n'ont laissé que leur marque, un chemin dont les traces de pas ont été effacées par des vents de poussières, dont les fontaines et les sources qui le parsemaient ont été ravagées par les ennemis, une route empruntée uniquement par les étrangers parmi les serviteurs, isolés parmi ceux qui vivent et appellent, éloignés malgré la proximité physique, seuls malgré la multitude de leurs voisins, délaissant ce que les autres adoptent, adoptant ce que les autres délaissent, résidant quand les autres lèvent le camp, levant le camp quand les autres mettent pied à terre, retirés dans leur quête à laquelle ils ne renonceront que le jour où ils auront obtenu l'objet de leur recherche.



Ces émigrés vers le Prophète ﷺ sont présents physiquement, mais absents, car emportés dans leur quête. Les yeux des gens se sont fermés devant la recherche de la voie droite, alors que les leurs ne se ferment jamais. Ils ont renoncé à l'émigration prophétique tandis que les croyants véridiques n'ont de cesse de s'y atteler. Ils blâment les fidèles parce qu'ils ont été à l'encontre de leurs opinions et jettent sur eux le discrédit, parce qu'ils discréditent leur ignorance et leurs passions. Ils n'ont eu cesse de nourrir à leur encontre de mauvaises pensées et de porter sur eux leurs regards malveillants, souhaitant leur mort. Attendez seulement, nous attendons avec vous !

﴾Il dit : « Seigneur, juge en toute justice! Et Notre Seigneur le Tout Miséricordieux, c'est Lui dont le secours est imploré contre vos assertions ».﴿

*(Al-Anbiyâ' : 112)*

Vous et nous mourrons et le Jour des Comptes, ne réussira pas celui qui a des regrets.

Le but de nos propos est de souligner que l'émigration vers le Prophète est une entreprise difficile, un chemin long, tortueux et rude, loin du paresseux et du nonchalant. En revanche, pour le croyant désireux du bien, ce but est à portée de main. Par Allah ! Cette émigration n'est faite que de lumière flamboyante, mais tu en es la pénombre, cette émigration est comme la pleine lune illuminant tous les recoins de la terre, mais tu es les nuages et la poussière barrant sa lumière reflétée. Cette émigration est une fontaine d'eau douce et pure, mais tu en es la saleté. Cette émigration est la source d'un immense bien, mais tu en es inconscient.




Prenons à présent connaissance de l'importance de cette émigration et de son sens. Ensuite, nous pourrons faire le bilan de notre relation avec Allah : sommes-nous de ceux qui vont dans le sens de cette émigration ou, au contraire, qui lui tournent le dos ?

## *L'émigration vers le Messager ﷺ : définition*

L'émigration vers le Messager ﷺ est le voyage de l'âme à travers tous les points de la foi, toutes les stations du cœur, toutes les situations juridiques, pour se diriger vers la voie droite et la source de lumière émanant de la bouche du véridique digne d'être cru :

﴾et il ne prononce rien sous l'effet de la passion, ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée.﴿

*(Al-Najm : 3-4)*

Chaque sujet sur lequel le soleil de sa révélation ne s'est pas levé mérite d'être jeté dans la mer des ténèbres. Toute chose dont le Prophète ﷺ n'a pas attesté de son intégrité est dans le doute et le soupçon. Voici la définition de cette émigration. En est très éloigné celui qui réside dans la ville de ses penchants et de ses habitudes, qui demeure dans la maison où il est né et a grandi, celui qui affirme suivre la voie et la tradition des pères et des ancêtres et qui fait d'eux le moyen d'atteindre la réussite et le succès, prétextant que leurs avis et leurs opinions sont meilleurs et plus sûrs pour lui que les siens.



Quand on cherche l'origine de ce genre de propos, on se rend compte qu'ils émanent d'une volonté de vivre éternellement sur terre ainsi que d'un comportement paresseux et nonchalant.

Cette émigration est un devoir pour chaque musulman et découle de l'attestation que Muhammad est le Messager d'Allah ﷺ, de même que la première émigration était impliquée par l'attestation qu'il n'y a de dieu qu'Allah. Chaque serviteur sera interrogé, le Jour de la Résurrection et dans la tombe, sur ces deux émigrations. On attend de lui qu'il les accomplisse dans ce monde, dans la tombe et dans la Demeure de la stabilité.

Qatâda[1] a dit : « Les premiers et les derniers seront interrogés sur deux paroles : « Qu'adoriez-vous ? Qu'avez-vous répondu aux Envoyés ?» Ces deux paroles sont le contenu de la double attestation de foi. »

## *La preuve de la légitimité de l'émigration*

Allah ﷻ a dit :

﴾Non ! Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence].﴿

*(Al-Nisâ' : 65)*




Allah a juré par ce qu'il y a de plus éminent, à savoir Lui-Même, que la foi ne peut être établie pour les serviteurs tant qu'ils n'auront pas demandé au Messager d'Allah ﷺ de juger de toutes leurs disputes, dans toutes les sphères de la religion.

---

1 Qatâda Ibn Di'âma Abû al-Khattâb al-Sadûsî al-Basrî (décédé en 117H./735 apr. J.C.), l'érudit de son époque, le modèle des exégètes et des traditionnistes. L'un des savants les plus versés, dont la force de la mémoire est citée en exemple. Ce qu'il transmet a force de preuve lorsqu'il est établi qu'il l'a bien entendu du transmetteur précédent et ce, en raison du fait qu'il était connu pour ses dissimulations (*tadlîs*). Il était qadarite, qu'Allah le lui pardonne. Malgré cela, personne n'a remis en cause sa sincérité, son intégrité et sa mémoire. Qu'Allah lui pardonne ainsi qu'à ses semblables qui ont adopté une hérésie, car ils désiraient magnifier Allah et le dépouiller de tout défaut. Il a fourni ses efforts, et Allah est juste, équitable et doux envers Ses serviteurs. Il n'est pas interrogé sur ce qu'Il fait. La règle veut que soient pardonnées les erreurs du savant qui fut un grand homme de science, dont les avis justes abondent, dont la quête de vérité était connue, dont le savoir s'est répandu, dont l'intelligence était apparente, dont la vertu, la piété et la conformité aux Textes étaient de notoriété. Jamais ne le traiterons-nous d'égaré, ne le rejetterons ni n'oublierons ses qualités. Nous ne le suivons pas dans son hérésie et son erreur et espérons que le repentir lui soit accordé pour cela (al-Dhahabî, *al-Siyar*, 5/269).

Ce verset emploie une formule marquant la généralité qui implique de nier la présence de la foi si le Prophète ﷺ n'est pas l'arbitre de toutes les disputes.

Allah n'a pas limité ce jugement au recours à l'arbitrage du Prophète ﷺ, mais également à l'apaisement du cœur face à la sentence rendue, de sorte que les poitrines n'éprouvent la concernant nulle angoisse, à savoir un sentiment de repli et de pression. Au contraire, les croyants acceptent la sentence avec apaisement et soumission, ils ne l'acceptent pas en fermant les yeux et malgré eux, car cette attitude contredit la foi. Ils doivent plutôt accepter la sentence avec agrément et apaisement.

Si le serviteur veut savoir où il en est par rapport à cette attitude exigée, qu'il observe sa situation et les réactions de son cœur lorsqu'il prend connaissance d'une sentence allant à l'encontre de ses passions et de sa réputation, ou à l'encontre de la tradition de ses ancêtres qu'il a suivie aveuglément.



﴾Mais l'homme sera un témoin perspicace contre lui-même, quand même il présenterait ses excuses.﴿

*(Al-Qiyâma : 14-15)*

Pureté à Allah ! Combien de rancœur n'y a-t-il pas dans les âmes de beaucoup de gens lorsqu'ils sont confrontés à bien des Textes. Ils désirent que ces Textes n'eussent pas existé. Leurs cœurs brûlent et appréhendent ces Textes. Leurs secrets seront dévoilés par Celui qui humilie et confond, le Jour où les secrets seront révélés.

Ensuite, Allah poursuit la description et ajoute : ﴾et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence].﴿

Allah fait suivre le verbe d'un adverbe[1] pour renforcer la soumission face au décret, avec obéissance et agrément. Et non pas avec force et endurance comme se soumet le dominé face à son dominateur, car il se soumet malgré lui. Il fait plutôt preuve de la soumission du serviteur obéissant à son maître qui est l'être le plus aimé à ses yeux. Car il sait que sa réussite et son succès résident dans sa soumission à lui, qu'il est prioritaire sur sa propre personne[2], plus bienveillant sur notre personne et plus capable d'assurer sa salvation.[3]

Lorsque le serviteur prend conscience de la place qu'occupe le Messager d'Allah ﷺ, il se soumet à lui et s'en remet à son jugement, c'est son cœur tout entier qui se soumet à lui. Il constate que son bonheur ne pourra être atteint que par le biais de cette soumission. Mais les expressions ne suffisent pas pour décrire cette signification comme il se doit, car il s'agit d'un état qui pénètre dans le cœur et s'implante dans son for intérieur. Les prétentions et les espérances ne suffisent pas à atteindre cet état.



1 Dans la traduction, il s'agit d'un adverbe, mais dans le verset en arabe, il s'agit du verbe suivi du nom d'action qui en découle en guise d'emphase. NDT.

2 Le Prophète ﷺ a dit : « Il n'est pas de croyant sur terre sans que je sois celui qui a le plus de droit sur lui, dans ce monde et dans l'au-delà. Lisez si vous le désirez : ❬Le Prophète a plus de droits sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes❭. Tout croyant qui laisse un bien, celui-ci revient aux héritiers, quels qu'ils soient. Celui qui laisse une dette ou des enfants démunis, je suis son allié. » (Al-Bukhârî 2296, Muslim 4159 éd.al-Hadîth).

3 Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Mon exemple est celui d'un homme qui allume un feu. Lorsque celui-ci éclaire autour de lui, les papillons et ces bêtes qui sont dans le feu viennent s'y jeter. Il a beau les empêcher, mais ils ont le dessus sur lui et y plongent. Tel est mon exemple et le vôtre. Je vous retiens par le collet [pour vous préserver] du feu : "Écartez-vous du feu ! Écartez-vous du feu !" Mais vous avez le dessus sur moi et vous y plongez. » (Al-Bukhârî, 6118. Muslim, 5957, éd.al-Hadîth).

## *L'amour : entre savoir et état spirituel*

Un fossé sépare la connaissance de l'amour et l'état de l'amour. Souvent, le serviteur confond la connaissance de l'état d'une chose et sa présence. À l'image de la différence existant entre le malade meurtri par ses souffrances, mais conscient de la valeur de la santé et le bien-portant même s'il ne s'exprime pas bien pour décrire la santé. Il y a également une différence entre la description et la connaissance de la crainte et son état réel. Leur présence dans ce verset sert à renforcer l'importance de suivre le Messager ﷺ.

Méditons les différents moyens employés par Allah dans le verset pour renforcer son sens :



Premièrement : le début du verset comporte l'objet du serment divin suivi d'une négation, à savoir : ﴾Ils ne seront pas croyants﴿. Ce style de langage est bien connu chez les Arabes, lorsqu'ils jurent à propos d'une négation, ils font précéder la phrase du serment par une préposition marquant la négation. Nous en avons un exemple dans la parole du véridique 'Umar ؓ : « Non, par Allah ! Il ne va pas donner une compensation à un lion d'Allah qui combat pour Allah et Son Messager et t'accorder son attirail.»[1]

La poésie arabe contient de nombreux exemples de ce style linguistique. Dans le Coran, de nombreux serments débutent par une négation et le verset suivant ne contredit pas cette règle :

---

1 Al-Bukhârî (4066) et Muslim (4568, éd.al-Hadîth). En réalité, cette parole a été prononcée par Abû Bakr et non par 'Umar. Mais le cheikh Ibn al-Qayyim a confondu les deux Compagnons, car tous deux interviennent dans le récit.

﴾Non ! Je jure par les positions des étoiles (dans le firmament). Et c'est vraiment un serment solennel, si vous saviez. Et c'est certainement un Coran noble.﴿

*(Al-Wâqi'a : 75-77)*

Ici, la négation réfute ce que les mécréants disaient à propos du Coran, à savoir qu'il était l'œuvre d'un poète ou d'un devin ou qu'il était rempli de contes et de légendes des premières communautés. Ensuite, Allah a affirmé qu'il s'agit d'un Coran Noble. C'est pourquoi Allah a recours à la négation et à l'affirmation, comme dans le passage suivant :

﴾Non ! Je jure par les planètes qui gravitent, qui courent et disparaissent ! Par la nuit quand elle survient ! Et par l'aube quand elle exhale son souffle ! Ceci est la parole d'un noble Messager, doué d'une grande force, et ayant un rang élevé auprès du Maître du Trône, obéi, là-haut, et digne de confiance. Votre compagnon (Muhammad) n'est nullement fou, il l'a effectivement vu (Jibrîl) au clair horizon et il ne garde pas avarement pour lui-même ce qui lui a été révélé. Et ceci n'est point la parole d'un diable banni.﴿

*(Al-Takwîr, 15-25)*



Nous avons également la même construction dans le passage suivant :

﴾Non ! Je jure par le Jour de la Résurrection ! Mais non ! Je jure par l'âme qui ne cesse de se blâmer ! L'homme pense-t-il que Nous ne réunirons jamais ses os ? Mais si ! Nous sommes Capable de remettre à leur place les extrémités de ses doigts.﴿

*(Al-Qiyâma : 1-4)*

Le recours à la négation pour introduire le serment implique de renforcer et de souligner l'objet du serment.

Deuxièmement : le propos est renforcé par le même serment.

Troisièmement : le propos est renforcé par ce par quoi Il a juré, en l'occurrence Lui-Même et non l'une de Ses créatures. Allah jure parfois par Lui-Même et dans d'autres circonstances par l'une de Ses créatures.

Quatrièmement : le sens est renforcé par l'absence de l'angoisse, c'est-à-dire la présence de la soumission.

Cinquièmement : le verbe est renforcé par l'adverbe et cette emphase a été soulignée pour marquer le besoin pressant de cette attitude qui doit être ancrée chez tout serviteur.




## *Le Prophète a plus de droits sur le croyant qu'il n'en a sur lui-même*

Allah ﷻ dit :

❮Le Prophète a plus de droits sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes.❯

*(Al-Ah̲zâb : 6)*

Ce verset prouve que celui pour qui le Prophète ﷺ n'a pas plus de droits que lui sur lui-même n'est pas croyant. Plusieurs points découlent de cette priorité :

Le Prophète ﷺ doit être préféré à la propre personne du serviteur. Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

*« Aucun d'entre vous ne croira jusqu'à ce que je lui sois plus cher que son enfant, son père et tous les gens. »*[1]

1 Al-Bukhârî, 15 et Muslim, 169 aux éd. al-Hadîth.

En effet, le fondement de la préférence est l'amour et on sait que ce que tout un chacun préfère, c'est sa propre personne. Malgré cela, il se doit d'accorder la préférence au Prophète ﷺ et de l'aimer plus que lui-même. C'est en agissant ainsi qu'il bénéficie de l'appellation de la foi.

Cette préférence et cet amour impliquent une soumission, une obéissance, un agrément complets, ainsi que les autres conséquences de l'amour comme la satisfaction face aux sentences rendues et la soumission aux ordres donnés, enfin la préférence de l'aimé sur tout autre être.

De même, le serviteur n'est pas maître de sa propre personne, car ce que le Prophète ﷺ décrète pour ce serviteur est prioritaire au décret du maître envers son esclave, et du père envers son fils. Le serviteur ne peut prendre d'initiative envers sa propre personne, car le Messager d'Allah ﷺ est prioritaire sur lui.

Qu'il est étonnant de voir certains prétendre accorder cette préférence alors qu'ils se sont écartés de ce que le Messager ﷺ a décrété en qualité de juge. Ils ont agréé le jugement d'autrui avec plus de sérénité face à ce jugement que face à celui du Prophète ﷺ.

Ils prétendent que la voie droite n'émane pas de la lumière prophétique, mais plutôt du rationalisme alors que les informations apportées par le Messager ﷺ ne fournissent pas un savoir certain et indiscutable. Ils tiennent des propos qui s'écartent du Messager d'Allah ﷺ et du message qu'il a transmis.[1] Se détourner du savoir utile vers d'autres domaines constitue l'égarement évident.

1 Pour la réfutation de ces propos, voir : « *la Sunna face aux hérésies* » d'Ibn Taymiyya, paru aux éditions al-Hadîth (2012).

Il n’est pas possible de concrétiser cette préférence si ce n’est en écartant tout autre que le Prophète ﷺ et en lui donnant priorité dans tous les domaines. Tous les propos tenus par autre que lui doivent être jugés à la lumière des paroles du Prophète. Si le Prophète ﷺ a attesté de leur authenticité, ils seront acceptés. S’il a attesté de leur caducité, ils seront rejetés. Si le Prophète ﷺ n’a attesté ni de leur authenticité ni de leur caducité, ils seront considérés comme les récits des gens du Livre[1] à propos desquels il faut s’abstenir de se prononcer.

Celui qui emprunte cette voie aura jeté les bases solides et droites de son émigration, de son savoir et de ses œuvres. La vérité viendra alors à lui de tous les côtés.

Il est également étrange de voir certains prétendre avoir concrétisé cette préférence et cet amour de manière complète alors que leurs efforts et leur énergie sont dépensés dans l’étude des paroles d’autrui pour lesquelles ils peuvent se mettre en colère ou bien être apaisés. Ils agréent ces paroles et s’y réfèrent dans les jugements et c’est à leur lumière qu’ils considèrent les propos prophétiques. Si les hadiths concordent avec les paroles d’autrui, ils acceptent ces hadiths, sinon, ils les rejettent et détournent leurs sens, en usant de ruse.



1 Le Prophète ﷺ a dit : « Ne déclarez pas véridique, ni mensonger, ce que vous racontent les gens du Livre ! Dites plutôt : « Nous avons foi en Allah et en Son Messager ». Si leurs récits sont faux, ne les croyez pas ! S’ils sont vrais, ne les traitez pas de mensonge » (Abû Dâwud, 3644, jugé faible par le cheikh al-Albânî). Le Prophète ﷺ nous a donné cette injonction, car il nous a été ordonné d’avoir foi en ce qu’il leur a été révélé. Allah nous a informés qu’ils ont menti et falsifié. Lorsque nous sommes face à un de leurs récits dont nous ne connaissons pas le caractère véridique ou mensonger, il ne nous est pas permis de le déclarer mensonger à cause de la possibilité qu’il soit d’origine divine. Mais dans le même temps, nous ne le déclarons pas véridique à cause de la possibilité qu’il relève d’un écrit falsifié.

### *L'obligation d'appliquer la justice*

Allah ﷻ dit :

❴Si vous portez un faux témoignage ou si vous le refusez, [sachez qu'] Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites !❵

*(Al-Nisâ' : 135)*

Ce verset comprend des secrets très profonds sur lesquels il faut se pencher, car ils constituent un besoin pressant. Allah ﷻ dit :

❴Ô les croyants! Observez strictement la justice et soyez des témoins (véridiques) comme Allah l'ordonne, fût-ce contre vous mêmes, contre vos père et mère ou proches parents. Qu'il s'agisse d'un riche ou d'un besogneux, Allah a priorité sur eux deux. Ne suivez donc pas les passions, afin de ne pas dévier de la justice ! Si vous portez un faux témoignage ou si vous le refusez, [sachez qu'] Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.❵

*(Al-Nisâ' : 135)*

Allah ﷻ ordonne d'appliquer la justice, c'est-à-dire l'équité, dans ce verset. Cette justice doit être appliquée pour tout le monde, qu'ils soient nos ennemis ou nos alliés.

Les domaines les plus en droit d'être gérés avec justice sont les paroles, les opinions, les écoles doctrinales et juridiques, car ils sont en relation avec les ordres et informations émanant d'Allah. Gérer ces domaines en suivant les passions et dans la désobéissance va l'encontre des ordres d'Allah et de la tradition prophétique.

L'application de la justice dans ces domaines est la mission des successeurs du Messager ﷺ au sein de sa communauté ainsi que celle des gens de confiance parmi ses disciples. Personne ne mérite d'être qualifié de confiance s'il ne gère pas ces domaines avec équité pure, avec sincérité envers Allah, Son Livre, Son Messager et Ses serviteurs. Ce sont les véritables héritiers.

En revanche, est éloigné de la justice prescrite par Allah à chacun, celui qui considère ses compagnons, sa voie ou son école comme le critère de la vérité et sa balance, en faisant preuve d'animosité envers celui qui le contredit et en prenant pour allié celui qui l'approuve. La justice est, dans ce domaine, le devoir et l'obligation les plus importants.



### *L'obligation d'être des témoins devant Allah*

Allah ﷻ dit ensuite : ﴾et soyez des témoins (véridiques) comme Allah l'ordonne﴿. Le témoin est celui qui informe. Si son témoignage est vrai, il sera un témoin juste et agréé. Si son témoignage est faux, il sera un témoin du faux. Or, Allah a ordonné d'être témoin pour Lui tout en se montrant juste, ce qui implique que le témoignage soit juste et fait pour Allah, et pour personne d'autre. Allah dit ailleurs :

> ﴾Ô les croyants! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables!﴿
>
> *(Al-Mâ'ida : 8)*

***Ces deux versets comportent quatre points :***

- premièrement : l'application de la justice;
- deuxièmement : cette justice doit être appliquée pour Allah;
- troisièmement : être témoin de la justice;
- quatrièmement : ce témoignage de la justice doit être rendu pour Allah.

Le verset de la sourate *al-Nisâ'* est consacré à l'application de la justice et au témoignage rendu pour Allah tandis que le verset de la sourate *al-Mâ'ida* se centre sur l'application des devoirs pour Allah et le témoignage de la justice. Cette construction et cette répartition répondent à une sagesse surprenante s'inscrivant dans les sagesses et secrets coraniques, mais ce n'est pas le lieu de s'étaler sur ce sujet.



Ensuite, Allah ﷻ dit : ﴿fût-ce contre vous mêmes, contre vos père et mère ou proches parents.﴾ Allah ﷻ a ordonné que la justice soit appliquée ainsi que le témoignage contre soi-même, les parents de qui nous descendons, les proches, ainsi que les amis. N'aura pas fait preuve de justice et de témoignage sincère celui dont l'amour de sa personne, de ses parents et de ses proches l'empêche de les traiter avec justice, surtout si ses ennemis et les leurs sont en droit. Pour ce faire, il faut qu'Allah et Son Messager soient plus aimés auprès du serviteur que quiconque d'autre. C'est ainsi que la foi du serviteur est mise à l'épreuve pour voir la place qu'elle occupe dans son cœur.

À l'opposé, le serviteur doit faire preuve de justice et d'impartialité même face à ses ennemis et à ceux qui lui ont causé du tort. La colère qu'il éprouve envers eux ne doit pas le porter à dévier de l'équité, de la même manière que

l'amour qu'il ressent envers sa personne, envers ses parents et ses proches ne peut pas le conduire à délaisser une sentence équitable à leur encontre. Ainsi, sa colère envers les uns ne le mènera pas vers le faux et son amour pour les autres ne le conduira pas à faire preuve de manquement dans son devoir de vérité. Les Anciens avaient habitude de dire : « Le juste est celui qui n'est pas mené par sa colère vers le faux ni par sa satisfaction hors de la vérité. » Les deux versets contiennent ces deux principes, à savoir l'application de l'équité et le témoignage équitable aussi bien envers les alliés que les ennemis.

Allah ﷻ dit ensuite : ﴾Qu'il s'agisse d'un riche ou d'un besogneux, Allah a priorité sur eux deux﴿ par rapport à vous, car Il est leur Seigneur et leur Maître. Le riche et le besogneux sont Ses serviteurs comme vous l'êtes. Il n'est pas permis de favoriser un riche pour sa richesse ni un pauvre pour sa pauvreté. Car Allah est prioritaire sur eux deux.



On peut avancer une autre signification meilleure que la précédente. Peut-être craignent-ils d'être équitables envers le riche et le pauvre pour d'autres raisons ? À savoir qu'ils craignent que les biens du riche ne se dissipent alors que le pauvre, lui, ne possède rien. Les âmes se montrent donc plus laxistes quand il s'agit d'appliquer la justice sur le pauvre. À ceux-là on répond qu'Allah est prioritaire sur le riche et le pauvre. Il est plus Connaisseur de leur situation et plus Miséricordieux envers eux. Ne vous détournez donc pas de la vérité et du témoignage équitable envers le riche et le pauvre !

Allah ﷻ dit ensuite : ﴾Ne suivez donc pas les passions, afin de ne pas dévier de la justice﴿. Allah interdit de suivre les passions qui poussent à dévier de la justice.

## *L'interdiction de dissimuler la vérité*

Allah dit ensuite : ❮ Si vous portez un faux témoignage ou si vous le refusez, [sachez qu'] Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites ❯. Allah expose ici les deux raisons impliquant la dissimulation de la vérité, Il met en garde contre elles et menace ceux qui dissimulent la vérité. Le premier est le faux témoignage et l'autre est le refus. Lorsque l'argument de la vérité apparaît et que personne n'est en mesure de le repousser, certains s'en détournent ou s'abstiennent de le mentionner, devenant comparables à un diable muet. Parfois, ils choisissent de le falsifier. Le faux témoignage est semblable à la falsification et peut prendre deux formes : un faux témoignage portant sur les termes employés ou bien sur le sens et le fond.

Sur le plan des termes, le faux témoignage consiste à prononcer des termes d'une manière qui n'implique pas la vérité, soit en ajoutant ou retirant un terme, soit en le remplaçant par un autre. Il peut s'agir d'une tromperie dans la manière de prononcer le témoignage en faisant croire à l'auditeur un sens autre que celui formulé. C'est ce que faisaient les juifs qui tordaient leur langue lorsqu'ils saluaient le Prophète ﷺ et autrui. Telle est la première forme du faux témoignage.



La seconde porte sur le sens. Il s'agit de falsifier ou d'interpréter des termes de façon opposée au sens voulu par le locuteur. Il peut aussi s'agir d'ignorer et de taire certains éléments. Tel est le faux témoignage portant sur le sens. Allah ﷻ dit : ❮Si vous portez un faux témoignage ou si vous le refusez, [sachez qu'] Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.❯

Refuser de témoigner est comparable à dissimuler la vérité et ce, parce que le témoin est appelé à témoigner de façon

exacte, sans cacher ni changer aucun élément. De même que le faux témoignage est comparable à la falsification. Méditons donc attentivement tous les trésors contenus dans ce verset !

On comprend donc que la foi n'est complète – voire que l'appellation de la foi ne peut s'appliquer – que lorsque le serviteur accueille les Textes de la Révélation avec agrément, les expose et y invite les créatures. Jamais il ne peut s'en détourner ou les falsifier.

### *Le choix revient à Allah et à Son Messager*

Allah ﷻ dit :

**﴾Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son Messager ont décidé d'une chose, d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir.﴿**

*(Al-Ahzâb : 36)*



Ce passage coranique prouve que quand un décret est pris par Allah et Son Messager sur une question quelconque, que ce soit une injonction ou une information, personne n'est en droit de se détourner de ce décret pour suivre un autre choix. Cette décision n'appartient aucunement aux croyants et aux croyantes et une telle attitude est contraire à la foi.

### *L'attachement à la sunna*

Al-Shâfi'î ﵀ rapporte qu'il y avait unanimité entre les Compagnons, les Épigones (*Tâbi'în*) et leurs successeurs sur le fait que celui qui découvre une tradition du Messager d'Allah ﷺ n'a plus le droit de la délaisser pour choisir l'avis d'un autre. Aucun savant de l'islam n'a mis en doute l'authenticité des propos d'al-Shâfi'î ﵀. La seule preuve que toutes les créatures doivent impérativement suivre est la parole de l'infaillible qui ne parle pas sous l'effet de la passion.

En revanche, les paroles des autres peuvent tout au plus être suivies, outre le fait que parfois ces paroles peuvent contredire des textes, auquel cas il faudra donner priorité à ceux-ci. Qu'Allah nous préserve de l'abandon. Allah ﷻ dit :

﴾Dis : « Obéissez à Allah et obéissez au Messager. S'ils se détournent, il n'est alors responsable que de ce dont il est chargé, et vous assumez ce dont vous êtes chargés. Et si vous lui obéissez, vous serez bien guidés ». Et il n'incombe au Messager que de transmettre explicitement.﴿

*(Al-Nûr : 54)*

Allah informe que la bonne voie réside dans l'obéissance au Messager ﷺ et non ailleurs. Cette bonne voie est donc conditionnée et disparaît si la condition n'est pas remplie. De nombreuses personnes pensent, à tort, que ce principe découle d'un sens implicite dans le Coran et que, par conséquent, pour être établi, il nécessite une indication pour avoir force de preuve. Au contraire, cette règle s'inscrit dans le cadre des principes soumis à des conditions. Des principes qui ne peuvent exister sans la présence de leurs conditions. Étant soumise à une condition, elle n'existe plus si la condition est absente. Sinon, ce ne serait pas une condition de laquelle la règle dépend. Sachant cela, ce verset devient donc un Texte univoque indiquant l'absence de la bonne voie si la condition de l'obéissance au Prophète ﷺ est absente.

Dans le verset, Allah répète le verbe : ﴾Obéissez à Allah et obéissez au Messager﴿. Cette répétition recèle une sagesse profonde et un enseignement important que nous aborderons un peu plus loin.

La parole divine : ﴾S'ils se détournent, il n'est alors responsable que de ce dont il est chargé﴿ s'adresse aux

interlocuteurs, il faut donc la comprendre comme suit : si vous vous détournez. Le Prophète ﷺ a été chargé de recevoir et de transmettre la révélation, tandis que vous avez été chargés de lui obéir et de vous soumettre à lui. L'imam al-Bukhârî a rapporté qu'al-Zuhrî a dit : « D'Allah vient l'exposé (de la Révélation), du Prophète ﷺ la transmission, de notre part la soumission.»

Donc, si vous délaissez ce dont vous avez été chargés, en termes de foi et d'obéissance, vous en serez interrogés, et non pas le Prophète ﷺ. En effet, ce dernier ﷺ a été chargé de vous transmettre le message et non pas que vous y ayez foi. Si vous lui obéissez, vous serez guidés. Au Messager n'incombe que la transmission claire, et non pas de vous guider et de vous accorder la réussite. Allah عزّ وجلّ dit :

> ﴾Ô les croyants! Obéissez à Allah et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-là à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour Dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement).﴿
>
> *(Al-Nisâ' : 59)*



# L'obéissance au Messager d'Allah : un acte de foi

Allah ﷻ ordonne de Lui obéir et d'obéir à Son Messager, Il a débuté le verset en interpellant ceux qui ont la foi, ce qui fait ressentir que ce qui est attendu d'eux dans la suite du verset est une implication de la foi par laquelle ils ont été interpellés. On dit par exemple : « Ô toi qu'Allah a comblé de bienfaits et enrichi de Ses faveurs ! Sois bienfaisant comme Allah L'est avec toi ! Ô toi le savant ! Enseigne aux gens ce qui leur sera bénéfique ! Ô toi le juge ! Juge avec vérité ! »

Dans le Coran, il arrive souvent que les prescriptions soient adressées de la sorte.




﴾Ô les croyants ! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété.﴿

*(Al-Baqara : 183)*

﴾Ô vous qui avez cru ! Quand on appelle à la prière du jour du vendredi, accourez à l'invocation d'Allah et laissez tout négoce !﴿

*(Al-Jumu'a : 9)*

﴾Ô les croyants! Remplissez fidèlement vos engagements﴿

*(Al-Mâ'ida : 1)*

Ces exemples indiquent que si vous êtes croyants, sachez que la foi implique de vous tel et tel comportement !

### *L'obéissance au Messager d'Allah ﷺ découle de l'obéissance à Allah*

Allah ﷻ dit ensuite : ﴿Ô les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement.﴾

Allah établit un parallèle entre l'obéissance à Allah et au Messager et celle à ceux qui détiennent le commandement. L'obéissance à Allah et au Messager est établie avec un même verbe répété. Or, on aurait pu penser que cette répétition n'avait pas lieu d'être vu que celui qui obéit au Messager a, de facto, obéi à Allah. Mais en réalité, cette tournure est opportune et recèle une belle sagesse, à savoir qu'elle indique qu'il est obligatoire d'obéir au Prophète ﷺ même lorsqu'il donne un ordre qui n'est pas mentionné dans le Coran. Ainsi, personne ne pourrait croire qu'il n'est pas obligé d'obéir au Prophète ﷺ quand celui-ci donne un ordre qui n'est pas repris dans le Coran. Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

> *« Bientôt, un homme rassasié dans son divan apprendra un de mes ordres et dira : "Entre vous et nous il y a le Livre d'Allah. Nous avons suivi ce que nous y avons trouvé". Sachez que j'ai reçu le Coran ainsi que son équivalent.»*[1]

### *L'obéissance à ceux qui détiennent le commandement et ses conditions*

En revanche, l'obéissance n'est due à ceux qui détiennent le commandement que lorsqu'elle s'inscrit dans l'obéissance au Messager ﷺ. L'obéissance qui leur est due n'est pas indépendante, comme l'a dit le Prophète ﷺ :



1 Al-Tirmidhî (2663), Ibn Mâjah (12), Ahmad (8787) et al-Hâkim (371). Jugé authentique par al-Albânî.

*« L'individu doit écouter et obéir, que ce soit pour une chose qu'il aime ou réprouve, tant qu'on ne lui commande pas de désobéir à Allah, car dans ce cas, point d'écoute ni d'obéissance. »*[1]

Ce même sens revient dans la suite du verset : ❮Si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager❯, car ici Allah n'a pas dit : « renvoyez-le à Allah et renvoyez-le au Messager ». En effet, le renvoi au Coran est déjà en soi un renvoi à Allah et au Messager. Ce qu'Allah décrète est en soi le décret de Son Messager. Ce que le Messager décrète est en soi le décret d'Allah. Si vous renvoyez vos différends – qui portent sur le Coran – à Allah, vous les renvoyez de facto à Son Messager. Et si vous renvoyez vos différends au Messager, vous les renvoyez de facto à Allah. Nous sommes en présence de sagesses coraniques profondes.




## *Qui sont ceux qui détiennent le commandement ?*

Deux versions remontent à l'imam Ahmad à propos de l'identité de ceux qui détiennent le commandement : il s'agit des savants dans une version, et des dirigeants dans une autre. Ces deux avis remontent de façon authentique aux Compagnons à propos de l'exégèse de ce verset. L'avis correct est que le verset englobe les deux catégories : les savants et les dirigeants sont ceux qui détiennent le commandement avec lequel Allah a envoyé son Messager.

Les savants sont les détenteurs du commandement, car ils le préservent, l'exposent, le défendent et réfutent ceux qui s'en détournent. C'est aux savants qu'Allah a confié cette tâche :

1 Al-Bukhârî (2796) et Muslim (4763, éd. al-Hadîth).

﴾Si ces autres-là n'y croient pas, du moins Nous avons confié ces choses à des gens qui ne les nient pas.﴿

*(Al-An'âm : 89)*

Quelle immense tâche que celle qui leur a été confiée, raison pour laquelle nous devons leur obéir et les suivre.

Les dirigeants sont les détenteurs du commandement, car ils le font appliquer, s'en occupent, combattent pour lui, imposent aux gens de s'y astreindre et sanctionnent ceux qui s'en détournent. Les gens et l'ensemble de l'espèce humaine suivent ces deux catégories et sont leurs sujets. Allah ﷻ dit ensuite :



﴾Si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour Dernier.﴿

*(Al-Nisâ' : 59)*

## *La référence est Allah et Son Messager*

Ce verset est une preuve tranchante qu'il est obligatoire de renvoyer tous les différends religieux qui opposent les gens à Allah et Son Messager, et à personne d'autre. Celui qui renvoie un différend à autre qu'à Allah et Son Messager aura été à l'encontre de l'ordre divin. Celui qui, lors d'un différend, a recours au jugement d'un autre qu'Allah et Son Messager aura invité à une pratique de la *jâhiliyya*. Le serviteur n'entrera dans la sphère de la foi que lorsqu'il renverra tous les différends à Allah et à Son Messager. Allah ﷻ dit : ﴾si vous croyez en Allah et au Jour Dernier﴿. Là également, comme plus haut, il s'agit d'une condition qui, si elle est absente, entraîne l'absence de l'élément qui en dépend.

On comprend en conséquence que celui qui a recours au jugement d'autre qu'Allah et de Son Messager pour régler un différend sort de la sphère de la foi en Allah et au Jour Dernier. Ce verset est suffisant dans son exposé et dans la guérison qu'il procure. Il porte un coup en exposant ceux qui le contredisent et préserve ceux qui s'y attachent et s'y conforment. Allah ﷻ dit :

﴾ pour que, sur preuve, pérît celui qui (devait) périr, et vécût, sur preuve, celui qui (devait) vivre. Et certes, Allah est Oyant et Omniscient.﴿

*(Al-Anfâl : 42)*

Les Anciens et les savants postérieurs sont unanimes pour déclarer que le recours à Allah constitue le recours à Son Livre. Le recours au Messager ﷺ est le recours à sa personne durant son vivant et à sa sunna après sa mort.



## *Le bonheur dans ce monde et dans l'au-delà réside dans l'obéissance à Allah et à Son Messager ﷺ*

Allah ﷻ dit ensuite : ﴾Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation﴿. En d'autres termes : il est meilleur pour vous, ici et dans l'au-delà, d'obéir à Allah, d'obéir au Messager et aux détenteurs du commandement, tout en renvoyant les différends à Allah et Son Messager. Dans cette attitude réside votre bonheur ici et dans l'au-delà, car cela est meilleur pour vous et a une issue plus heureuse.

Ce verset prouve que la cause du bonheur ici et dans l'au-delà est l'obéissance à Allah et à Son Messager, ainsi que le recours au jugement d'Allah et de Son Messager.

Celui qui médite le monde et le mal qui s'y trouve prendra conscience que tout mal a pour origine l'opposition au Messager ﷺ ainsi que la désobéissance à lui[1], alors que tout bien dans le monde a pour origine l'obéissance au Messager ﷺ.

Par ailleurs, le mal dans l'au-delà, les supplices et le châtiment sont des conséquences de l'opposition au Messager ﷺ. Le mal de ce monde et de l'au-delà remonte donc à l'opposition au Messager ﷺ et à ses implications. Si les gens obéissaient véritablement au Messager ﷺ, il n'y aurait sur terre plus aucun mal.

Ce principe est valable pour les malheurs et catastrophes qui se produisent sur terre sur une grande échelle, mais également pour le mal, l'angoisse et la peine qui atteignent le serviteur sur le plan individuel. Tous ces maux sont dus à l'opposition au Messager. En effet, l'obéissance au Prophète ﷺ est une forteresse où ceux qui y trouvent refuge sont sains et saufs.

Les maux de ce monde et de l'au-delà résident dans l'ignorance de ce que le Messager ﷺ a apporté ainsi que le détournement face à son message. Point de bonheur ni de salvation si ce n'est dans l'effort à prendre connaissance du message du Prophète ﷺ, puis de le mettre en pratique.



1 Allah ﷻ dit au sujet de ceux qui désobéissent au Messager ﷺ : ﴿Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux﴾ (Al-Nûr : 63).

# Le bonheur complet



Le bonheur devient complet par deux points :

- inviter les créatures à ce bonheur ;
- faire preuve de patience et fournir des efforts dans cette prédication ;

La perfection humaine est délimitée par quatre critères :

- prendre connaissance du message du Prophète ﷺ ;
- mettre en pratique ce message;
- transmettre ce message parmi les gens et les inviter à y adhérer;
- faire preuve de patience et fournir des efforts pour appliquer ce message et le transmettre.




Telle est la véritable voie de ceux, dotés de hautes ambitions, qui désirent connaître et suivre le cheminement des Compagnons. Si l'on désire rejoindre un groupe de gens, il faut emprunter leur chemin qui est devenu clair pour les itinérants. Allah dit à Son Messager ﷺ :

﴾Dis : « Si je m'égare, je ne m'égare qu'à mes dépens, tandis que si je me guide, alors c'est grâce à ce que Mon Seigneur me révèle, car Il est Oyant et Proche.»﴿

*(Saba' : 50)*

Ce verset indique de façon claire et univoque que le Prophète ﷺ a été guidé grâce à la Révélation. Qu'il est étrange donc de voir certains prétendre accéder à la bonne voie par les opinions, la raison et les paroles contradictoires ! Au contraire :

﴾Celui qu'Allah guide, c'est lui le bien-guidé. Et quiconque Il égare, tu ne trouveras alors pour lui aucun allié pour le mettre sur la bonne voie.﴿

*(Al-Kahf : 17)*

Y a-t-il un égarement plus grand que celui consistant à prétendre qu'être guidé peut se réaliser sans révélation, mais plutôt par les avis et la raison d'Untel ou Untel ?

Un serviteur préservé d'une épreuve aussi grande et d'un malheur aussi important, a été en réalité comblé d'un immense bienfait de la part d'Allah à qui revient la Louange. Allah ﷻ dit :

﴾Alif, Lâm, Mîm, Sâd. C'est un Livre qui t'a été descendu ; qu'il n'y ait, à son sujet, nulle gêne dans ton cœur afin que par cela tu avertisses, et (qu'il soit) un Rappel aux croyants. Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui ! Mais vous vous souvenez peu.﴿

*(Al-A'râf : 1-3)*



Allah ﷻ a ordonné de suivre ce qu'Il a révélé à Son Messager ﷺ et a interdit de suivre autre que lui. Tout cela se résume donc à suivre la Révélation. Il a également interdit de suivre des alliés en dehors de Lui. Il n'a pas institué d'intermédiaire. Donc, celui qui ne suit pas la Révélation, suit le faux et des alliés en dehors d'Allah. Cette conclusion ressort clairement. Louange à Allah qui dit :

﴾Le jour où l'injuste se mordra les deux mains et dira : « [Hélas pour moi!] Si seulement j'avais suivi chemin avec le Messager! Malheur à moi! Hélas! Si seulement je n'avais pas pris «un tel» pour ami!

Il m'a, en effet, égaré loin du rappel [le Coran], après qu'il me soit parvenu ». Et le Diable déserte l'homme (après l'avoir tenté).❫

*(Al-Furqân : 27-29)*

Tout individu ayant suivi autre que le Messager ﷺ, ayant délaissé son message pour suivre ses propres paroles et avis, sera amené inévitablement à prononcer cette plainte. Cet ami qui l'a égaré est surnommé « Untel », car toute personne qui suit autrui a des alliés, Untel et Untel.

Voici donc le cas des amis qui ont fondé leur affection en s'opposant à l'obéissance au Messager ﷺ. La destinée de cette amitié sera l'inimité et la malédiction :

❪Les amis, ce jour-là, seront ennemis les uns des autres, excepté les pieux.❫

*(Al-Zukhruf : 67)*




La situation des suiveurs et des suivis nous a été décrite dans plus d'un verset :

❪Le jour où leurs visages seront tournés dans le Feu, ils diront : « Hélas pour nous! Si seulement nous avions obéi à Allah et obéi au Messager! ». Et ils dirent : « Seigneur ! Nous avons obéi à nos chefs et à nos grands. C'est donc eux qui nous ont égarés du Sentier. Ô notre Seigneur ! Inflige-leur deux fois le châtiment et maudis-les d'une grande malédiction !»❫

*(Al-Ahzâb : 66-68)*

Ces gens espéreront avoir obéi à Allah et à Son Messager à un moment où cela ne sera plus utile. Ils avanceront comme excuse qu'ils suivaient leurs notables et leurs personnages haut placés. Ils reconnaîtront également qu'ils n'ont aucune

excuse pour avoir suivi leurs notables et meneurs tout en désobéissant au Messager ﷺ. Cette alliance avec autre qu'Allah et l'obéissance rendue dans cette voie leur feront dire : ﴾Ô notre Seigneur ! Inflige-leur deux fois le châtiment et maudis-les d'une grande malédiction.﴿

Ces descriptions recèlent des leçons pour les doués de raison et des exhortations suffisantes. C'est Allah qui accorde le succès. Allah ﷻ dit :

> ﴾Quel pire injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah, ou qui traite de mensonges Ses signes? Ceux-là auront la part qui leur a été prescrite; jusqu'au moment où Nos Envoyés [Nos Anges] viennent à eux pour leur enlever l'âme, en leur disant : « Où sont ceux que vous invoquiez en dehors d'Allah ? » Ils répondront : « Nous ne les trouvons plus ». Et ils témoigneront contre eux-mêmes qu'ils étaient mécréants. « Entrez dans le Feu », dira Allah, « parmi les djinns et les hommes des communautés qui vous ont précédés. » Chaque fois qu'une communauté entrera, elle maudira celle qui l'aura précédée. Puis, lorsque tous s'y retrouveront, la dernière fournée dira de la première: « Ô notre Seigneur! Voilà ceux qui nous ont égarés. Donne-leur donc double châtiment du feu. » Il dira: « À chacun le double, mais vous ne savez pas ». Et la première fournée dira à la dernière : « Mais vous n'avez sur nous aucun avantage. Goûtez donc au châtiment pour ce que vous avez acquis ! »﴿
>
> *(Al-A'râf : 37-39)*

Que le doué de raison médite ces versets et les leçons qu'ils contiennent !

### *Les deux catégories du faux*

Allah ﷻ dit : ❨Quel pire injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah ou qui traite de mensonges Ses signes ?❩ Allah met en évidence dans ce verset deux catégories du faux :

- ceux qui instaurent le faux, l'établissent et y appellent les gens ;
- ceux qui démentent la vérité.

Les premiers sont mécréants, car ils mentent et établissent le faux tandis que les seconds sont mécréants, car ils rejettent la vérité. Ces deux catégories se présentent à toute personne méconnaissant la vérité. Mais si en plus de cela, ils appellent les gens à rejoindre ce faux et repoussent les gens de la vérité, ils méritent alors un châtiment double en raison de leurs mécréance et du tort qu'ils causent. Allah ﷻ dit :

❨Ceux qui ne croyaient pas et obstruaient le sentier d'Allah, Nous leur ajouterons châtiment sur châtiment, pour la corruption qu'ils semaient.❩

*(Al-Nahl : 88)*

Allah les sanctionnera par deux châtiments : un pour avoir mécru, l'autre pour avoir obstrué le sentier d'Allah.

En revanche, quand Allah mentionne la mécréance uniquement, Il ne précise pas le nombre de châtiments, comme dans le verset :

❨tandis que les mécréants ont un dur châtiment.❩

*(Al-Shûrâ : 26)*

La parole divine : ❨Ceux-là auront la part qui leur a été prescrite❩ signifie qu'ils recevront ce qui leur a été destiné dans ce monde en termes de durée de vie et de subsistances.

❮Jusqu'au moment où Nos Envoyés [Nos Anges] viennent à eux pour leur enlever l'âme, en leur disant : « Où sont ceux que vous invoquiez en dehors d'Allah ?» Ils répondront : « Nous ne les trouvons plus.»❯

Ce verset signifie que leurs alliés sont partis, se sont séparés d'eux. Leur invocation était donc vaine.

❮Et ils témoigneront contre eux-mêmes qu'ils étaient mécréants. « Entrez dans le Feu », dira [Allah] « parmi les djinns et les hommes des communautés qui vous ont précédés.»❯

❮Chaque fois qu'une communauté entrera, elle maudira celle qui l'aura précédée. Puis, lorsque tous s'y retrouveront, la dernière fournée dira de la première : « Ô notre Seigneur! Voilà ceux qui nous ont égarés. Donne-leur donc double châtiment du feu !»❯



C'est-à-dire : donne-leur double châtiment, car ils nous ont égarés et nous ont détournés de l'obéissance à Tes Messagers.

Allah dit : ❮À chacun le double❯ que ce soit pour les suiveurs et les suivis, en fonction de leur égarement et de leur mécréance. ❮Mais vous ne savez pas❯: aucun des groupes ne sait le châtiment doublé que subit l'autre.

❮Et la première fournée dira à la dernière : « Mais vous n'avez sur nous aucun avantage »❯. Vous êtes arrivés après nous et des Messagers vous ont été envoyés pour vous montrer la vérité et vous mettre en garde contre notre égarement. Ils vous ont interdit de nous suivre et de nous imiter. Vous avez refusé de les écouter, vous nous avez suivis et imités, délais-

sant ainsi la vérité apportée par les Messagers. Quel mérite avez-vous donc sur nous alors que vous vous êtes égarés, tout comme nous, et avez délaissé la vérité, comme nous ? Vous avez été égarés à cause de nous comme nous l'avons été à cause d'un autre peuple. Quel mérite avez-vous donc sur nous ?

﴾Goûtez donc au châtiment, pour ce que vous avez acquis !﴿

Par Allah ! Cette exhortation apaise amplement et constitue un conseil de la plus grande éloquence, pour autant qu'elle tombe dans un cœur où la vie est présente. Ce verset et ses semblables sont un rappel pour les cœurs des itinérants vers Allah. En revanche, les gens inactifs n'en reçoivent aucune information.




### *Lorsque suiveurs et suivis se disputeront*

Ce que nous venons d'aborder concernait le cas des suiveurs et des suivis polythéistes dans l'égarement. Mais il y aura également des suiveurs qui s'opposeront à leurs suivis et s'écarteront de leur voie. Ils prétendent les suivre alors qu'ils n'empruntent pas leur chemin. Ils sont cités dans le verset suivant :

﴾Quand les meneurs désavoueront les suiveurs à la vue du châtiment, les liens entre eux seront bien brisés ! Et les suiveurs diront : « Ah ! Si un retour nous était possible! Alors nous les désavouerions comme ils nous ont désavoués». Ainsi Allah leur montra leurs actions, source de remords pour eux, mais ils ne pourront pas sortir du Feu.﴿

*(Al-Baqara : 166-167)*

Les suivis étaient sur la voie droite, mais leurs suiveurs ont prétendu suivre leur voie alors qu'en réalité ils y contrevenaient. Ils empruntaient un autre chemin que le leur, prétendant aimer les suivis et que cet amour leur serait bénéfique malgré leur opposition. Donc, les suivis les désavoueront le Jour de la Résurrection, alors qu'eux les avaient pris pour alliés en dehors d'Allah, pensant que cela leur serait bénéfique.

Telle est la destinée de toute personne prenant des alliés en dehors d'Allah et de Son Messager, faisant alliance ou désavouant pour eux, témoignant agrément ou colère pour eux. Toutes ses œuvres sont vaines et deviendront source de perdition le Jour de la Résurrection malgré leur nombre élevé et les efforts dépensés pour les accomplir. Allah ﷻ rend vaines les actions de celui qui ne voue pas exclusivement son alliance, son inimitié, son amour, sa haine, son secours et son sacrifice pour Allah et Son Messager ﷺ. Par ailleurs, Allah rompt ces liens qu'il noue.



Le Jour Dernier, tout lien, toute affection et alliance, voués à autre qu'Allah, se rompront et seul le lien entre le serviteur et son Seigneur sera maintenu. Ce lien est constitué de :

- l'émigration vers Allah et Son Messager ﷺ ;
- une adoration entièrement consacrée à Allah Seul ;
- les implications de l'amour et de la haine, du don et de l'abstention de donner, de l'alliance et de l'inimitié, du rapprochement et de l'éloignement ;
- le suivi exclusif du Messager d'Allah ﷺ ;
- le délaissement des paroles des autres que le Prophète ﷺ ;
- l'abandon de tout ce qui contredit le message apporté par le Prophète ﷺ.

Il s'agit de suivre exclusivement ce message sans regarder autre que lui, ni lui associer autre que lui, ni donner la préséance à autre que lui.

Tel est le lien qui ne se rompra pas et telle est la relation entre le Serviteur et son Seigneur, une relation d'adoration exclusive, une anse solide. Aussi nombreuses que soient les passions dans le cœur, l'amour reste toujours pour le premier aimé. La distance du parcours et le nombre d'étapes ne peuvent remplacer l'attachement à la première maison.

Le serviteur obtiendra des bénéfices de cette relation et, en réalité, seule elle lui sera utile dans les trois demeures : ce monde, la tombe et la demeure de la stabilité. Sans elle, pas de vie, pas de bienfait, pas de félicité. Elle relie Allah et le serviteur.

Entre les gens, les liens peuvent se briser tandis que ceux qui s'aiment possèdent un lien qui ne se rompt pas. L'union d'un peuple peut se disloquer alors que l'union de ceux qui s'aiment ne se brise pas.



Le Jour Dernier, Allah brisera tous les liens et les attachements qui reliaient les créatures dans le monde. Seul le lien avec Allah restera ; celui de l'adoration pure qui ne peut exister ni se réaliser sans un suivi exclusif des Messagers. En effet, cette adoration a été présentée et transmise par leurs paroles. L'accès à ces adorations ne peut se faire qu'à travers eux. Allah ﷻ dit :

﴾Nous avons considéré l'œuvre qu'ils ont accomplie et Nous l'avons réduite en poussière éparpillée.﴿

*(Al-Furqân : 23)*

Allah ﷻ réduira en poussière éparpillée les actes qui, dans ce monde, ont été accomplis sans conformité à la tradition des Messagers et pour autre qu'Allah. Ces actions

ne profiteront en aucune manière à leurs auteurs. Le Jour Dernier, voir ses efforts et ses œuvres s'envoler et ne servir à rien, représente la pire des pertes. Car c'est dans ces instants qu'il aura le plus besoin de ses actes. À l'opposé, les auteurs d'œuvres profitables verront avec joie le fruit de leurs actes.

### *Les suiveurs heureux*

Ce que nous avons décrit précédemment concerne ceux qui suivent des meneurs perdants et malheureux. Ceux qui suivent des meneurs heureux, quant à eux, sont de deux catégories. Les suiveurs ayant un statut indépendant[1]. Allah ﷻ dit à leur propos :

﴾Les tout premiers [croyants] parmi les Émigrés et les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée et ils L'agréent.﴿

*(Al-Tawba : 100)*



Ce sont les bienheureux pour lesquels l'agrément d'Allah est confirmé. Il s'agit des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ et tous ceux qui les suivent dans un beau comportement jusqu'au Jour de la Résurrection.

Ce mérite ne se limite pas à la génération qui a vu les Compagnons, mais ici « ceux qui les ont suivis » ont été précisés pour leur donner une distinction par rapport aux gens qui viendront par la suite. Toute personne qui suit la voie des Compagnons fait partie de « ceux qui les ont suivis dans un beau comportement » et parmi ceux que « Allah agrée et ils L'agréent ».

---

1 Par opposition à « la seconde catégorie de suiveurs, composée des descendants qui suivent les croyants, ceux qui n'étaient pas responsables dans ce monde », dont Ibn al-Qayyim parlera plus loin, sous le titre « Les enfants des croyants ».

### *Le beau comportement est une condition du suivi*

Allah a précisé que ce suivi est accompli avec un beau comportement. Il ne suffit donc pas d'avoir l'intention et de suivre dans un domaine et d'enfreindre dans un autre. Ce suivi doit être accompagné par le beau comportement.

Le beau comportement et le suivi sont une condition pour obtenir la satisfaction d'Allah et Ses jardins au Paradis :

> ❮C'est Lui qui a envoyé à des gens sans Livre un Messager des leurs qui leur récite Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la Sagesse, bien qu'ils étaient auparavant dans un égarement évident, ainsi qu'à d'autres parmi ceux qui ne les ont pas encore rejoints. C'est Lui le Puissant, le Sage.❯
>
> *(Al-Jumu'a : 2-3)*



Les premiers sont ceux qui ont rencontré et côtoyé le Messager d'Allah ﷺ.

Les autres sont ceux qui n'ont pas rejoint les Compagnons mais qui les suivent jusqu'au Jour Dernier. Leur postériorité dans le temps et l'absence de rencontre ont un effet sur le mérite et le degré. Ils sont donc inférieurs aux premiers et ne peuvent pas atteindre leur degré.

Ceux qui sont venus par la suite ne les ont pas rejoints, ni dans le mérite ni dans le temps. Ces deux catégories sont les bienheureux.

En revanche, ceux qui n'ont pas accepté la bonne voie d'Allah avec laquelle le Prophète ﷺ a été envoyé appartiennent à une troisième catégorie :

> ❮Ceux qui ont été chargés de la Thora, mais qui ne l'ont pas appliquée sont pareils à l'âne qui porte des livres.❯
>
> *(Al-Jumu'a : 5)*

Le Prophète ﷺ a cité la répartition des créatures face à son appel et à la bonne voie avec laquelle il a été envoyé : « La parabole de la droiture et du savoir avec lesquels Allah ﷻ m'a envoyé est celle d'une pluie qui atteint une terre. Il est une partie de cette terre qui est bonne, absorbe l'eau et fait pousser alors de l'herbe et de nombreux végétaux.

Il y a aussi une partie aride qui retient l'eau et dont Allah fait profiter les gens. Ils en boivent, en puisent et y abreuvent [leur bétail]. Cette pluie tombe aussi sur une troisième partie qui est stérile. Elle ne retient pas d'eau ni ne fait pousser d'herbe.

C'est l'image de celui qui s'instruit dans la religion d'Allah, à qui Allah rend profitable ce avec quoi Allah m'a envoyé, qui apprend et enseigne, et l'image de celui qui n'y accorde pas la moindre attention et n'accepte pas la voie d'Allah avec laquelle j'ai été envoyé.»[1]

### *Le savoir est la pluie des cœurs*

Dans ce hadith, le Prophète ﷺ a comparé le savoir qu'il a apporté à la pluie. En effet, la pluie, tout comme le savoir, sont sources de vie. La pluie est la source de vie des corps tandis que le savoir donne la vie aux cœurs qui, eux, ont été comparés à des vallées comme le dit Allah ﷻ :

﴾Il a fait descendre une eau du ciel à laquelle des vallées servent de lit, selon leur grandeur.﴿

*(Al-Ra'd : 17)*

1 Al-Bukhârî (79), Muslim (2282, éd. al-Hadîth).

Lorsque la pluie tombe, les terres réagissent de trois manières :

- les premières sont des terres pures qui accueillent l'eau et les plantes. Lorsque la pluie tombe, ces terres s'en abreuvent et produisent des plantes de toute sorte. Ainsi en va-t-il des cœurs purs et intelligents qui acceptent le savoir avec clairvoyance, ce qui produit, avec pureté, une sagesse vaste et la religion de vérité. Ils acceptent le savoir et suscitent sa cause, sa compréhension et les secrets de ses sources ;
- les deuxièmes sont des terres qui accueillent et conservent ce qui y tombe. Elles sont donc utiles aux gens qui peuvent venir s'y abreuver et y puiser de l'eau pour irriguer leurs cultures. Elles ressemblent aux cœurs qui mémorisent le savoir et le transmettent comme ils l'ont entendu, mais sans le méditer ou en tirer des règles et des principes. Il s'agit d'une mémorisation uniquement. Le Prophète ﷺ a dit à propos de ce genre de personnes : « *Il se peut que celui qui possède un savoir le transmette à quelqu'un de plus savant que lui. Il se peut que celui qui possède un savoir ne soit pas savant.* »[1]



Les premiers cœurs sont à l'image du riche commerçant expert en transactions. Il gagne de l'argent comme il veut.

Les deuxièmes ressemblent au riche dénué d'expérience en matière de bénéfice et de revenu. Mais il reste qu'il préserve bien ce qu'il ne sait pas manier.

---

1 Abû Dâwud (3660), al-Tirmidhî (2656), Ibn Mâjah (230), al-Hâkim (294), Ahmad (16784). Authentifié par al-Albânî.

- Les troisièmes terres sont encaissées, n'acceptent pas de plantes et ne retiennent pas l'eau. En rien elles ne profitent de la pluie qui tombe, à l'image des cœurs qui n'accueillent pas le savoir, ni la compréhension ni la réflexion, comme la terre en ruine qui ne donne aucun fruit et ne conserve aucun bienfait. Tel un pauvre sans bien et incapable de conserver de l'argent.

Les terres de la première catégorie symbolisent le savant enseignant, invitant à Allah avec clairvoyance, un des héritiers des Messagers.

Celles de la deuxième catégorie symbolisent le mémorisateur qui transmet ce qu'il a entendu. Il porte pour les autres ce qu'eux feront fructifier.



Les terres de la troisième sorte ne ressemblent en rien à ce qui a précédé, elles n'acceptent pas la bonne voie d'Allah et ne s'en soucient pas.

Ce hadith englobe donc les catégories des créatures face à l'appel du Prophète ﷺ. Elles sont au nombre de deux : les bienheureuses et les malheureuses.

### *Les enfants des croyants*

La seconde catégorie de suiveurs est celle composée des descendants qui suivent les croyants, ceux qui n'étaient pas responsables dans ce monde. Ils suivront leurs pères. Allah ﷻ dit :

> ❨Ceux qui auront cru et que leurs descendants auront suivis dans la foi, Nous ferons que leurs descendants les rejoignent. Et Nous ne diminuerons en rien le mérité de leurs œuvres.❩
>
> *(Al-Ṯûr : 21)*

Allah ﷻ informe qu'Il réunira les descendants et leurs pères dans le Paradis comme Il a décrété qu'ils les suivent dans la foi. Sachant que ces descendants n'ont pas engrangé des actions par lesquelles ils mériteraient ces degrés élevés, Allah ﷻ a dit : ﴿Et Nous ne diminuerons en rien le mérite de leurs œuvres﴾. Le pronom possessif renvoie à ceux qui ont la foi, c'est-à-dire Nous ne diminuerons pas leurs œuvres, mais élèverons leurs descendants vers leurs degrés tout en les rétribuant des récompenses de leurs œuvres. Leur position n'est pas celle des gens dénués d'œuvre. Au contraire, ils ont été rétribués pour leurs actes et Allah a élevé leurs descendants en leur octroyant une position supérieure à celle méritée par leurs actes.

Cette réunion concerne la récompense et les degrés, ce qui est un don d'Allah. On pourrait se méprendre et penser que la réunion avec les descendants soit aussi régie par l'équité. S'ils ont commis des péchés méritant un châtiment, chaque auteur sera otage de ses acquis et ne pourra pas se rattacher à autrui. Donc, la réunion citée concerne le mérite et la récompense et non pas l'équité et le châtiment.

Nous sommes en présence d'un trésor de sagesses coraniques dont la compréhension est accordée par Allah à qui Il veut. Ce verset regroupe toutes les catégories de créatures : les malheureux et les bienheureux, parmi les meneurs et les suiveurs.

Chaque croyant doué de raison et sincère envers son âme doit se demander dans quelle catégorie il se situe. Qu'il ne se laisse pas leurrer par ses habitudes et qu'il ne persiste pas dans l'inaction ! S'il constate qu'il fait partie des bienheureux, qu'il vise à atteindre ceux qui le dépassent et sont supérieurs à lui, en dépensant ses efforts dans ce sens. C'est Allah qui

garantit le succès et la réussite. S'il fait partie des malheureux, qu'il se hâte de se diriger vers les bienheureux tant qu'il en est encore temps, avant qu'il ne dise :

> ❮Si seulement j'avais suivi le chemin avec le Messager !❯
>
> *(Al-Furqân : 27)*

# Le voyage de l'émigration

L'entraide pour la bonté et la piété doit surtout se réaliser pour le voyage de l'émigration vers Allah et le Messager ﷺ : par la main, la langue, le cœur, l'assistance, le conseil, l'enseignement, l'orientation et l'affection.

Celui qui se comporte ainsi avec les serviteurs d'Allah verra tout le bien affluer vers lui. Allah fera venir à lui les cœurs des serviteurs et ouvrira à son cœur les portes du savoir, tout en lui facilitant la voie au plus grand bonheur. Celui dont le comportement est à l'opposé de cela recevra le contraire de tous ces bienfaits.



### *Le cheminant : ses provisions, son chemin et sa monture*

**Ses provisions** : le savoir hérité du dernier des Prophètes ﷺ, ce savoir est son unique provision. Celui qui n'acquiert pas cette provision ne doit pas sortir de sa demeure. Qu'il reste avec ceux qui sont restés à l'arrière, dont les compagnons sont les inactifs et ô combien nombreux sont-ils. Qu'il les prenne pour exemple, même si cela ne lui servira à rien le Jour de la Perdition, comme le dit Allah ﷻ :

﴾Il ne vous profitera point ce jour-là - du moment que vous avez été injustes - que vous soyez associés dans le châtiment.﴿

*(Al-Zukhruf : 39)*

Allah empêchera que les damnés trouvent une consolation en se voyant réunis en Enfer. Les malheurs de ce monde deviennent une source de consolation lorsqu'ils

sont nombreux et importants. Cet esprit de consolation sera absent entre les damnés associés dans le châtiment le Jour de la Résurrection.

**Son chemin** : la dépense des efforts, car ce voyage ne peut s'effectuer par les simples espérances ni par la lenteur. Il faut au contraire avancer courageusement vers la mort et s'élever afin d'accéder à la gloire éternelle. Nul bien dans une âme qui craint la mort et dont les ambitions penchent vers les blâmeurs.

Ce chemin ne peut être emprunté sans que soient réunies au préalable deux conditions :

On ne peut en aucun cas dévier de la vérité à cause des blâmes. Le blâme atteint le cavalier et le jette à terre, le laissant abattu sur le sol. Par ailleurs, le croyant doit rabaisser son âme et la mépriser pour Allah. Ainsi, il ira de l'avant sans craindre les dangers, car quand l'âme a peur, elle se laisse distancer, recule et s'incline vers la terre.



Sans endurance, ces deux conditions ne peuvent être remplies. Celui qui patiente un peu verra ces dangers devenir un vent généreux et favorable pour lui, emportant son âme vers sa destination. Alors que le croyant craignait ces dangers, voici qu'ils l'assistent et le servent de la plus utile des façons. Seuls ceux qui ont pénétré ce monde sont conscients de cela.

**Sa monture** : un retour sincère vers Allah avec un dévouement complet, tout en concrétisant l'état de besoin et de pauvreté envers Lui, la soumission au Créateur en plaçant la confiance en Lui et en cherchant assistance auprès de Lui. Un état d'humilité total à l'image du soumis, brisé, dénué de tout, qui espère que son maître le trouve, réunit ce qu'il a dispersé, le comble de sa grâce et dissimule ses défauts. L'on espère pour le croyant qui emprunte cette voie qu'Allah

garantisse de le guider et dévoile pour lui ce qui est caché pour les autres, à savoir la voie de cette émigration et ses étapes.

### *Les signes d'Allah : entre méditation et réflexion*

La méditation et la réflexion doivent être constantes, occuper la pensée du croyant et remplir son cœur. Les significations contenues dans le Coran doivent prendre la place des pensées dans son cœur et siéger sur son trône, et le Coran doit devenir le maître obéi. C'est ainsi que le croyant vivra dans la rectitude et cheminera sur une voie claire. On le pensera calme et tranquille alors que lui, en réalité, rivalisera avec le vent.

﴾Et tu verras les montagnes - tu les crois figées - alors qu'elles passent comme des nuages. Telle est l'œuvre d'Allah qui a tout façonné à la perfection. Il est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites !﴿

*(Al-Naml : 88)*



﴾Ne méditent-ils donc pas sur le Coran ?﴿

La méditation coranique constitue une station élevée, ouvrons donc sa porte, levons le voile qui la recouvre ! Comment méditer le Coran ? Comment le comprendre et accéder à ses merveilles et ses trésors ? Nous possédons les explications des grands imams, mais y a-t-il d'autres secrets à découvrir ? Pour répondre à ces questions, je vais donner quelques exemples que vous pourrez prendre pour modèle et guide dans ce domaine. Notre Seigneur ﷻ nous dit :

﴾T'est-il parvenu le récit des visiteurs honorables d'Ibrâhîm ? Quand ils entrèrent chez lui et dirent : « Paix ! », il dit : « Paix, visiteurs inconnus ». Puis, il

alla discrètement à sa famille et apporta un veau gras. Ensuite, il l'approcha d'eux. « Ne mangez-vous pas? » dit-il. Il ressentit alors de la peur vis-à-vis d'eux. Ils dirent : « N'aie pas peur!» Et ils lui annoncèrent [la naissance] d'un garçon plein de savoir. Alors sa femme s'avança en criant, se frappa le visage et dit : « Une vieille femme stérile ! » Ils dirent : « Ainsi a dit ton Seigneur. C'est Lui vraiment le Sage, l'Omniscient.»﴾

*(Al-Dhâriyât : 24-30)*

Si vous lisez ces passages et vous penchez sur leurs sens avec méditation, vous arriverez à la conclusion que les Anges se sont rendus chez Ibrâhîm en tant qu'hôtes, ils ont mangé et bu, puis l'ont informé de la naissance d'un garçon plein de savoir. Son épouse s'en est étonnée et les Anges lui ont répondu que cela relevait d'un ordre divin. Votre réflexion risque de ne pas dépasser cette observation.



Prenons à présent connaissance de certains secrets et de quelques sagesses contenus dans ces versets. Nous verrons comment ils ont fait l'éloge d'Ibrâhîm, exposé les droits de l'hôte, réfuté les philosophes et les dénégateurs, montré un immense signe de la mission prophétique.

Nous constaterons également que ces versets regroupent toutes les qualités de la perfection, qui découlent du savoir et de la sagesse, et qu'ils prouvent de façon on ne peut plus claire et sage l'existence de la vie après la mort. Ils y font d'abord allusion avant de clairement l'énoncer. Ils soulignent la justice divine et la manière dont Il s'est vengé des nations qui ont démenti les Prophètes. Ils mettent en évidence la différence entre soumission (*islâm*) et foi (*îmân*), les signes divins prouvant l'unicité d'Allah, la véracité des Messagers et

du Jour Dernier. Ces versets expliquent que celui qui craint le châtiment de l'au-delà est le seul qui profitera de ces sagesses. Il s'agit des croyants donc. En revanche, ceux qui ne craignent pas le châtiment de l'au-delà et n'y croient pas ne tirent aucun profit de ces versets.

À présent, découvrons quelques-uns de ces aspects. Allah ﷻ dit : ❮T'est-il parvenu le récit des visiteurs honorables d'Ibrâhîm ?❯ Allah débute ce récit en posant une question, mais qui a valeur d'affirmation pour certains. La raison du recours à cette formulation interrogative est que lorsque nous désirons informer notre interlocuteur d'un fait merveilleux et étrange, il nous faut d'abord attirer son attention en ayant recours à une question qui captera son écoute et sa réflexion sur l'information en question. L'interrogation est tantôt affirmative, tantôt négative.



Elle se fait pour introduire un rappel, une exhortation, une volonté de faire peur ou d'attirer l'attention sur la grandeur de ce qui sera annoncé, ou encore afin de le confirmer. Citons par exemples les versets suivants :

❮Le récit de Mûsâ t'est-il parvenu ?❯

*(al-Nâzi'ât : 15)*

❮Et t'est-elle parvenue la nouvelle des disputeurs ?❯

*(S̱âd : 21)*

❮T'est-il parvenu le récit de l'enveloppante ?❯

*(Al-Ghâshiya : 1)*

❮T'est-il parvenu le récit des visiteurs honorables d'Ibrâhîm ?❯

Ces versets interrogatifs expriment la grandeur de ces récits et attirent l'attention sur l'importance de les méditer et de connaître leur contenu.

Cette formulation interrogative répond aussi à un autre objectif. Il s'agit d'insister sur le fait que la connaissance de ces récits est un signe de la prophétie, car elle relève de l'inconnaissable. Ni le Prophète ﷺ ni son peuple ne les connaissaient. Le Prophète ﷺ les aurait-il connus si Allah ne les avait pas révélés ? L'interrogation souligne que ce savoir ne vient que d'Allah.

Méditons à nouveau ces paroles introduites par une interrogation dans les différents endroits du Coran. Nous sommes bien en présence d'une éloquence on ne peut plus belle.

Allah dit : ﴾des visiteurs honorables d'Ibrâhîm﴿. Cette parole est en réalité un éloge qu'Allah fait à Son ami intime Ibrâhîm. En effet, l'adjectif « honorable » a été interprété de deux manières :



Ibrâhîm les a honorés, il s'agit donc d'un éloge fait à Ibrâhîm pour avoir honoré ses hôtes. Ils sont honorés auprès d'Allah qui dit ailleurs :

﴾Mais ce sont plutôt des serviteurs honorés.﴿

*(Al-Anbiyâ' : 26)*

Dans ce cas, il s'agit d'un éloge fait à Ibrâhîm, car Allah a envoyé chez lui Ses Anges honorés. Donc, selon les deux interprétations, il s'agit d'un éloge.

Allah ﷻ dit : ﴾Quand ils entrèrent chez lui et dirent: «Paix! », il dit : «Paix»﴿. Là encore il s'agit d'un éloge fait à Ibrâhîm. En effet, la manière dont il a répondu à leur salut est meilleure que celle dont ils l'ont salué.[1]

Leur salut a été formulé par l'emploi de l'accusatif, ce qui sous-entend un verbe : « nous te saluons par la paix ».

1 Cette nuance n'est perceptible que dans le texte arabe, pas dans la traduction du sens du verset. Le français ne possédant pas de déclinaison. NDT

Ibrâhîm, pour sa part, a employé le cas nominatif ce qui sous-entend une phrase nominale : « paix constante, paix durable, paix sûre... sur vous. » Or, il ne fait aucun doute que la phrase nominale implique la stabilité et la constance tandis que la phrase verbale implique le renouvellement et l'apparition. Ainsi, le salut d'Ibrâhîm était meilleur et plus complet.

﴾« Paix, visiteurs inconnus »﴿. Cette façon de s'exprimer montre à quel point Ibrâhîm traitait ses hôtes avec égard et politesse. Un éloge est donc fait sur deux plans :

Premièrement, Ibrâhîm a retiré le sujet de la phrase nominale ce qui sous-entend : « Vous êtes des visiteurs inconnus. » Il les a donc traités avec égard en évitant d'employer cette phrase complète ce qui aurait été un langage rude. Lorsque le Prophète ﷺ désirait critiquer une personne, il ne la désignait pas nominalement, mais employait une formule indirecte : « Qu'ont certaines personnes à dire ceci ou à faire cela ? »



Deuxièmement : la parole d'Allah : ﴾visiteurs inconnus﴿ montre qu'un verbe a été retiré et qu'il est sous-entendu, à savoir : je vous méconnais, comme dans le verset : ﴾il fut pris de suspicion à leur égard﴿(Hûd : 70). Il ne fait aucun doute que la formule d'Ibrâhîm est plus douce et plus avenante.

﴾Puis, il alla discrètement à sa famille et apporta un veau gras. Ensuite, il l'approcha d'eux : « Ne mangez-vous pas ? »﴿. Ces deux versets recèlent plusieurs mérites de ce grand Prophète ainsi que les bienséances de l'accueil de l'hôte qu'il faut honorer.

﴾Il alla discrètement﴿ signifie qu'il s'empressa d'y aller sans faire remarquer son absence. Cela dénote son empressement à honorer ses hôtes et sa discrétion visait à ne pas intimider ni embarrasser ses hôtes. Nombre de gens ont une attitude opposée avec leurs hôtes en s'imposant et en mon-

trant ostensiblement leurs dépenses ou encore en pesant ce qu'ils prennent. Tout ceci met les hôtes dans l'embarras. Mais le comportement d'Ibrâhîm alla à l'encontre de cela.

﴾à sa famille﴿, ici encore, nous sommes en présence d'un éloge fait à Ibrâhîm, car ce verset nous fait ressentir que le fait d'honorer les hôtes passe par la famille et qu'il n'est donc pas nécessaire de s'adresser aux voisins ou autres, car honorer les hôtes est une affaire familiale.

﴾et apporta un veau gras﴿. Ce passage contient trois éloges :

Ibrâhîm en personne servait ses hôtes, il n'a pas fait porter le veau, mais le servit personnellement.



Il leur apporta un animal complet et non pas une partie de celui-ci et ce afin qu'ils puissent choisir la meilleure partie qu'ils désirent.

Le veau était gras et non maigre, ce qui représente un coût élevé. En effet, le petit de la vache, gras qui plus est, était objet de fierté. Ibrâhîm, de par sa générosité, l'égorgea et le servit.

﴾Ensuite, il l'approcha d'eux﴿. Une autre bienséance est d'apporter le repas devant les hôtes et non pas de le servir dans un autre endroit puis de faire lever les hôtes pour qu'ils se déplacent.

﴾Ne mangez-vous pas ?﴿ Cette manière d'inviter les hôtes à manger est une bienséance noble, car elle exprime de la douceur, contrairement à celui qui dirait à ses hôtes : « mettez vos mains dans le plat ! Mangez ! Allez ! », etc.

﴾Il ressentit alors de la peur vis-à-vis d'eux﴿. Lorsque Ibrâhîm vit que ses hôtes ne mangeaient pas de ce repas, il eut peur que ceux-ci lui voulaient du mal. En effet, lorsqu'un hôte mange le repas offert par le maître de maison, celui-ci s'apaise

et se familiarise avec lui. Quand les Anges s'aperçurent de la peur du Prophète, ils lui dirent : ❬« N'aie pas peur ». Et ils lui annoncèrent [la naissance] d'un garçon plein de savoir❭. Ce garçon est Is<u>h</u>âq et non Ismâ'îl, car son épouse en fut étonnée et s'exclama : « Une vieille femme stérile comme moi ne peut pas enfanter, comment pourrais-je avoir un enfant ? » En revanche, Ismâ'îl naquit de la jeune servante d'Ibrâhîm <u>H</u>âjar et fut son premier-né. Un autre verset de la sourate Hûd précise clairement que c'est Is<u>h</u>âq qui a été annoncé par les Anges : ❬Nous lui annonçâmes donc (la naissance) d'Is<u>h</u>âq, et après Is<u>h</u>âq, Ya'qûb❭. Il s'agit du même épisode que celui que nous méditons.

❬Alors sa femme s'avança en criant, se frappa le visage❭. Ce verset souligne la faiblesse de la raison de la femme qui est inconstante. Elle se lamenta et se frappa le visage au moment où elle reçut cette nouvelle.



❬Une vieille femme stérile❭. Cette parole de Sâra est une belle manière pour la femme de s'adresser aux hommes. Elle a limité ses propos à ce que nécessitait le besoin. En effet, elle n'a pas mentionné le sujet (je suis une vieille femme stérile) et s'est limitée à mentionner la raison de sa stérilité sans aller plus loin.

Mais dans la sourate *Hûd*, elle a cité la raison l'empêchant elle et Ibrâhîm d'avoir un enfant et déclara clairement son étonnement.

❬Ils dirent : « Ainsi a dit ton Seigneur »❭ : ce verset établit l'attribut divin de la parole.

❬« C'est Lui vraiment le Sage, l'Omniscient »❭ : ici, ce sont les attributs de la sagesse et de la science qui sont confirmés. Ces deux attributs sont la source de la création et de l'ordre.

En effet, tout ce qu'Allah a créé a pour fondement Sa science et Sa sagesse. Son ordre et Sa Loi découlent de Sa science et de Sa sagesse qui contiennent tous les attributs de la perfection.

La science contient la vie ainsi que les implications de sa perfection comme l'autosuffisance, la capacité, la constance, l'ouïe, la vue ainsi que tous les autres attributs qu'implique la science parfaite.

La sagesse implique la volonté parfaite, l'équité, la miséricorde, l'excellence, la bienfaisance, la bonté. Le Créateur met les choses à leur place et selon la meilleure façon. La sagesse implique également l'envoi et la confirmation de la récompense et du châtiment.

Tout ce savoir est contenu dans Son Nom « le Sage ». C'est ainsi que le Coran argumente et prouve que l'attribut de sagesse s'applique à ces immenses qualités, tout en réfutant ceux qui prétendent qu'Allah a créé le monde sans but, sans cohérence et de façon vaine. On peut donc conclure que Son attribut de sagesse comprend la législation, le décret, la récompense et le châtiment.



L'avis le plus correct est donc de dire que la Résurrection se conçoit par la raison et que les Textes de la Révélation détaillent ce que la raison confirme. Le lecteur qui médite la méthode coranique arrivera à ce constat et verra qu'Allah propose des exemples et paraboles rationnelles qui prouvent la possibilité de l'existence et de la survenue de la Résurrection. Allah mentionne les preuves de Son Pouvoir qui indiquent la possibilité de l'existence de la Résurrection ainsi que les preuves de Sa Sagesse impliquant la survenue de la Résurrection.

Si nous méditons les preuves de la Résurrection contenues dans le Coran, nous constaterons qu'elles sont suffisantes, par la louange d'Allah, et ne nécessitent pas d'être

complétées. Elles mènent rapidement à la conclusion désirée et contiennent les réponses aux ambigüités qui viennent à l'esprit de beaucoup de gens. Si réussite m'est accordée, je rédigerai un livre entier pour mentionner toutes les preuves que j'ai observées et que le Coran propose pour guérir les cœurs et guider les âmes. Ces preuves vont droit au but, constituent une démonstration claire, démontent les points ambigus en y répondant de sorte que les cœurs s'apaisent et la certitude augmente.

Contrairement aux autres sortes de preuves qui ne vont pas dans ce sens, mais ce n'est ni l'endroit ni le moment de détailler ce point. Le but étant avant tout de montrer que le début de la création et de l'ordre émane du savoir du Seigneur ainsi que de Sa sagesse.

Cette histoire a donc évoqué ces deux Noms divins, car le récit les impliquait puisqu'il est étrange que des parents aient un enfant lorsqu'ils atteignent l'âge d'Ibrâhîm et de Sâra qui d'ailleurs n'avaient pas connaissance de cet enfantement. La Sagesse d'Allah impliquait que cette naissance ne serait pas habituelle.



Dans ce verset sont cités les Noms renvoyant au savoir et à la sagesse. Allah savait le pourquoi de cette création et, par Sa sagesse, l'a placée à cet endroit sans aucun préjudice.

Ensuite, Allah nous parle de l'envoi des Anges pour détruire le peuple de Lûṯ, destruction accompagnée d'une pluie de pierres portant le nom des gens visés. Ce passage confirme la véracité des Messagers et la destruction de ceux qui les ont démentis, et prouve l'existence de la Résurrection, de la récompense, du châtiment ainsi que leur survenue qui

sera visible dans ce monde. Il s'agit là d'une des plus grandes preuves de la véracité des Messagers, car ce qu'ils ont transmis de la part de leur Seigneur est vrai. Allah ﷻ dit :

❮Nous en fîmes sortir alors ce qu'il y avait comme croyants, mais Nous n'y trouvâmes qu'une seule maison de gens soumis.❯

*(Al-Dhâriyât : 35-36)*

Ici, Allah distingue la soumission de la foi pour répondre à une sagesse que le contexte imposait. L'acte de faire sortir ici est une expression désignant la salvation, c'est-à-dire qu'ils ont été sauvés du châtiment. Il ne fait aucun doute que cela concerne les croyants qui suivent les Messagers en apparence et dans leur for intérieur.



❮Mais Nous n'y trouvâmes qu'une seule maison de gens soumis❯. Cette fois, les présents parmi les gens sortis ont été qualifiés de soumis. La raison en est que la femme de Lûṯ faisait partie de cette maison et était soumise en apparence. Elle était dans la maison avec les présents et non pas avec les rescapés.

Allah nous informe de la trahison de la femme de Lûṯ qui indiquait à son peuple la présence des hôtes de son époux, son cœur était avec son peuple. Sa trahison ne concerne pas la fornication. L'épouse faisait donc partie de la maison avec les soumis en apparence, mais ne faisait pas partie des rescapés croyants.

La composition et les termes du Coran recèlent des secrets et des sagesses qui laissent pantois, convaincant ainsi le lecteur d'avoir entre les mains une révélation émanant du Sage, Digne de louange. Ainsi, on peut répondre à la question célèbre qui est de savoir pourquoi, l'islam étant plus large que la foi, l'élément excepté est-il plus large que

l'élément à partir duquel l'exception est marquée, alors que la règle en matière d'exception indique l'inverse de cela. En fait, les musulmans qui ont été exceptés sont ceux qui ont été trouvés et les croyants sont ceux qui ont été sortis et qui ont échappé au châtiment.

﴾Et Nous y laissâmes un signe pour ceux qui redoutent le douloureux châtiment﴿

*(Al-Dhâriyât : 37)*

Ce verset montre que ceux qui croient en la Résurrection et craignent le châtiment d'Allah ﷻ tirent bénéfice et profitent des signes et des merveilles qu'Allah a créés dans ce monde. Ces signes ont des effets et des traces qui demeurent dans la création pour prouver l'existence d'Allah et la véracité de Ses Messagers. D'ailleurs, Allah dit dans un autre passage :



﴾Il y a bien là un signe pour celui qui craint le châtiment de l'au-delà.﴿

*(Hûd : 103)*

Et également :

﴾Quiconque craint (Allah) s'[en] rappellera.﴿

*(al-A'lâ : 10)*

Celui qui n'a pas foi en l'au-delà dira que ces peuples châtiés n'ont en réalité été emportés que par les vicissitudes du temps comme d'autres avant eux. Or, le temps est traversé par des moments de malheur et de bonheur. En revanche, celui qui croit en l'au-delà et en a peur tire profit des signes et des exhortations. La finalité est d'attirer l'attention sur les différences de compréhension du Coran, de ses secrets, de ses traces et de ses trésors. C'est à la lumière de ceci que d'autres versets doivent être considérés et c'est Allah qui accorde Ses faveurs à qui Il veut.

# Cheminement : un chemin, un compagnon

Lorsque le cœur s'oriente vers ce noble voyage, il cherche un compagnon qui empruntera son chemin. Mais il ne trouve qu'un opposant ou quelqu'un qui le blâmera et le couvrira de reproches, ou encore un individu oisif qui s'écarte de cette voie. Si seulement tous pouvaient agir ainsi, car le compagnon mauvais qui te fera du mal aura été bon avec toi s'il t'abandonne toi et ton chemin.



Sachant que c'est ainsi que se comportent les gens, il faut aujourd'hui s'entraider pour ce cheminement en s'éloignant de ceux qui blâment et s'opposent, en précisant qu'un compagnon noble existe et n'a pas de valeur, mais il est avant tout rare.

Dans son cheminement, le serviteur ne doit pas s'arrêter pour chercher ce compagnon, il doit avancer même s'il est seul et étranger. La solitude du serviteur dans sa quête est une preuve de la sincérité de son amour.

Les paroles contenues dans ces quelques pages contiennent les conseils les plus importants pour que se concrétise l'entraide dans l'accomplissement de la piété et de la bonté ainsi que de l'émigration vers Allah et Son Messager. Le serviteur qui désire cheminer transcrira ces paroles et les offrira sans attendre à ses amis et compagnons dans la quête du savoir. Allah en est témoin et suffit comme témoin. Si cet écrit est présenté à l'un d'eux, il l'accueillera avec satisfaction et s'empressera d'en prendre connaissance avec une profonde

compréhension. Il le comptera parmi les meilleurs cadeaux que l'on peut offrir à un ami. Un autre cadeau que celui-ci n'est qu'acte de bienfaisance dont le bénéfice est maigre, même si les âmes en raffolent, bon marché de surcroît, car il séduit. Le cadeau bénéfique est une parole que le croyant offre à son frère musulman.

### *Les morts sont vivants et les vivants sont morts*

Le serviteur qui désire entreprendre ce cheminement se doit de chercher la compagnie des morts qui, dans le monde, sont vivants. Grâce à leur compagnie, il arrivera à son but. Qu'il prenne garde à la compagnie des vivants qui, parmi les gens, sont morts, car eux leur barreront la voie.

L'itinérant n'aura pas de meilleure et de plus fidèle compagnie que celle des morts et ne sera jamais autant couronné de succès qu'en se séparant des vivants. En effet, certains Anciens disaient : « Le fossé est grand entre des morts dont le rappel donne vie aux cœurs et des vivants dont la compagnie tue les cœurs.»

Il n'y a pas plus nuisible pour le serviteur que ses proches et ses semblables. Il ne voit pas loin et son ambition s'arrête à la volonté de leur ressembler et de se vanter devant eux. Il désire aller là où ils vont et ce, même s'ils pénètrent dans le trou d'un lézard. Son objectif prendra une autre orientation lorsque son ambition se détournera de leur compagnie pour s'attacher à ceux dont les spectres sont absents, mais dont les bonnes œuvres et les traces nobles dans le monde sont présentes. C'est alors qu'il avancera parmi les gens comme un étranger même s'il est connu ou de noble famille. C'est un étranger aimé, qui voit la situation dans laquelle les gens se trouvent alors qu'eux ne voient pas comment lui est.

Il cherche par tous les moyens à leur trouver des excuses. Par ses efforts et son énergie, il les incite au bien et évolue parmi eux en ouvrant deux yeux :

Un œil regardant les ordres et les interdits. Par cet œil, il leur donne des ordres et leur interdit des choses, il les prend pour alliés ou pour ennemis. Il leur donne leurs droits et réclame les siens.

Un œil regardant le décret et le destin. Par cet œil, il leur fait miséricorde, invoque pour eux, demande pardon pour eux et cherche pour eux des excuses tant que cela ne contrevient pas à un ordre ou à une loi. Il les embrasse par son abondance, sa miséricorde, sa douceur et son pardon. Il applique la parole d'Allah :



❬Accepte ce qu'on t'offre de raisonnable, commande ce qui est convenable et éloigne-toi des ignorants !❭

*(Al-A'râf : 199)*

Il a médité les bonnes relations avec les créatures contenues dans ce verset, ainsi que l'importance d'appliquer le droit d'Allah parmi elles en se préservant de leur mal.

Ce verset suffirait et serait un remède s'il était appliqué par tout le monde. En effet, le raisonnable est ce qui est aisé à accomplir, accepté par la nature des personnes, et abordable pour leurs biens et leurs mœurs. Tel est ce qui provient d'eux pour lui. En revanche, ce qui part de lui pour s'adresser à eux est le commandement du bien. Le bien étant ce que les esprits reconnaissent et qui a été prescrit par Allah. Le serviteur croyant s'écarte du mal des ignorants sans chercher à se venger et à être vainqueur.

Après cela, y a-t-il d'autre perfection pour le serviteur ? Y a-t-il d'autre relation ou d'autre politique meilleure dans

ce monde que celles-ci ? Lorsque l'homme se penche sur tous les maux dans ce monde – c'est-à-dire le véritable mal qui jamais ne le rapprochera d'Allah – il constate que sa raison en est la faille d'un ou de ces trois éléments précités. S'il applique cette règle, tout ce qui l'atteindra de la part des gens sera un bien, même si c'est un mal en apparence. Tel est ce qui découle du commandement du bien, car seul le bien en découle même s'il se présente sous l'aspect du mal et du préjudice. Allah dit dans ce sens :

﴾Ceux qui sont venus avec la calomnie sont un groupe d'entre vous. Ne pensez pas que c'est un mal pour vous, mais plutôt, c'est un bien pour vous.﴿

*(Al-Nûr : 11)*

Allah ﷻ dit à son Prophète ﷺ :

﴾Pardonne-leur donc et implore pour eux le pardon. Et consulte-les à propos des affaires ! Puis, une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Allah.﴿

*(Âl 'Imrân : 159)*

Ces paroles divines attirent l'attention sur la préservation du droit d'Allah et du droit des créatures. Les gens portaient atteinte au droit d'Allah ou à celui de Son Messager. Ainsi Allah s'adresse à Son Prophète ﷺ : si les gens portent atteinte à ton droit, réagis en leur pardonnant et s'ils portent atteinte à Mon droit, demande-Moi et Je leur pardonnerai et attirerai leurs cœurs !

Et consulte-les pour connaître leurs avis, ce qui sera plus à même de t'attirer leur obéissance et d'échanger le bon conseil ! Une fois que tu t'es décidé, il n'y a plus de consultation. Au contraire, place ta confiance en Allah et suis ta décision ! Car Allah aime ceux qui placent leur confiance en Lui.

Cela fait partie des comportements qu'Allah a inculqués à Son Messager ﷺ, à propos duquel Il dit :

﴾Et tu es certes, d'une moralité éminente.﴿

*(Al-Qalam : 4)*

'Âisha a dit : « La moralité du Prophète d'Allah ﷺ était certes le Coran. »[1]

Un tel rang ne peut s'atteindre que par trois choses. D'abord, le tempérament doit être bon, car si celui-ci est sec et lourd, il sera difficile de le réformer sur le plan du savoir, de la volonté et de l'acte, contrairement au tempérament soumis, doux et docile, car lui est prêt. Il sème et cultive.

Ensuite, l'âme doit être forte, dominante, l'emporter sur les penchants de l'inaction, de l'égarement et des passions, qui vont à l'encontre de l'excellence. Si l'âme n'engage pas cette lutte, elle demeurera dominée et battue.



Enfin, le savoir doit être suffisamment vaste pour cerner la réalité des choses et les placer là où elles doivent se trouver, un savoir permettant de distinguer le bon grain de l'ivraie.

Si ces trois qualités sont réunies et que la réussite est accordée, le serviteur qui les possède s'inscrira dans la catégorie des croyants auxquels étaient précédemment promises de belles récompenses de la part de leur Seigneur qui les protège. Allah ﷻ est le plus Savant. Que la prière et le salut d'Allah couvrent notre Prophète Mu<u>h</u>ammad, sa famille et ses Compagnons jusqu'au Jour de la Rétribution ! Louange à Allah Seigneur de l'Univers.

---

1 Muslim (746), extrait d'un long hadith dans lequel Sa'd Ibn Hishâm a interrogé la mère des croyants 'Âisha sur la moralité du Messager d'Allah ﷺ, elle a répondu : « Ne lis-tu pas le Coran ?" – "Si", répondis-je. – "La moralité du Prophète d'Allah ﷺ, reprit-elle, était certes le Coran. » Abû Dâwud (1342), al-Nasâ'î (425), al-Tirmidhî (2016) et Ibn Mâjah (2333).

Que les prières, les salutations et les bénédictions d'Allah soient sur Son serviteur et Envoyé, notre Prophète Muhammad, sur sa famille, ses Compagnons et ceux qui les ont suivis en bien jusqu'au Jour de la Résurrection !

# Table des matières

## Le chemin spirituel



## L'émigration vers Allah et son Messager

## L’obéissance au Messager d’Allah : un acte de foi



## Le bonheur complet






## Le voyage de l’émigration



## Cheminement : un chemin, un compagnon

# TRÉSORS DU PATRIMOINE

Nombreux sont les musulmans qui s'intéressent à la question de l'émigration physique et géographique, celle qui consiste à quitter un pays pour un autre, une contrée pour une autre, dans le but de bénéficier du droit d'adorer leur Créateur en toute liberté. Cependant, cette émigration est un événement ponctuel dans la vie de certains croyants.

En revanche, il existe une autre émigration qui, elle, est obligatoire pour chaque musulman, en tout temps et en tous lieux. Il s'agit de l'émigration du cœur, du cheminement spirituel que chaque croyant doit entreprendre durant toute sa vie.

Malheureusement, rares sont ceux qui s'intéressent à cette émigration du cœur. C'est pourquoi il était indispensable de publier un livre abordant ce sujet crucial, afin que le lecteur prenne conscience qu'il passe peut-être à côté de l'objectif même de sa présence dans ce monde : cheminer vers Allah.








Prix: 5,50€